

SRDEII de Guadeloupe

Schéma Régional de Développement Economique
d'Innovation et d'Internationalisation
(SRDEII) de Guadeloupe.



Table des matières

Table des matières	2-4
Glossaire	4-5
1 Préambule	6
1.1 Avant-propos	6
1.2 Pourquoi et à qui s'adresse le SRDEII ?	6
1.3 Rappel du contexte réglementaire entourant le SRDEII	7
1.4 Les thématiques considérées dans le SRDEII	8
1.5 La cohérence avec les autres schémas	9
1.6 Les modalités d'une élaboration concertée	10
1.6.1 La définition de la stratégie	10
1.6.2 La construction du plan d'actions	11
1.7 La logique d'intervention de la Région	11
1.8 Les axes stratégiques d'intervention et projets phares du SRDEII	13
2 Diagnostic et grands enjeux transversaux	14
2.1 Présentation générale du territoire	14
2.2 Chiffres clés de la Guadeloupe	17
2.3 Synthèse Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM)	18
3 Stratégie et déclinaison en axes stratégiques	19
3.1 Présentation d'ensemble de la stratégie	19
3.2 Présentation détaillée de chaque axe stratégique d'intervention du SRDEII	21
Axe 1 : Favoriser la création, le développement et la croissance des entreprises guadeloupéennes	21
Introduction : Constats et cohérence de l'axe stratégique 1	21
Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 1 :	22
Objectif 1.1 : Structurer, fonctionnaliser et rendre plus lisible l'environnement d'appui des entreprises	23
Objectif 1.2 : Développer la culture de l'entreprise et l'esprit d'entreprendre	23
Objectif 1.3 : Accompagner les porteurs de projets et les TPE/PME dans leurs projets de reprise / transmission d'entreprises	23
Objectif 1.4 : Structurer, accompagner les filières stratégiques traditionnelles et les secteurs émergents à fort potentiel de développement et de création d'emplois	23
Objectif 1.5 : Faciliter le développement d'outils immobiliers et fonciers à destination des entreprises	24
Axe 2 : Renforcer et diffuser l'innovation et les usages du numérique dans les entreprises guadeloupéennes	24



Introduction : Constats et cohérence de l'axe stratégique 2	24
Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 2 :	25
Objectif 2.1 : Instaurer un environnement de l'innovation opérationnel et performant	25
Objectif 2.2 : Développer la culture de l'innovation, et soutenir les nouvelles formes d'organisation	26
Objectif 2.3 : Faire des TIC un moteur de compétitivité et d'innovation des entreprises du territoire	26
Axe 3 : Valoriser les savoir-faire des entreprises guadeloupéennes et favoriser leur internationalisation	27
Introduction : Constats et cohérence de l'axe stratégique 3	27
Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 3 :	28
Objectif 3.1 : Accroître l'export pour développer l'activité économique et l'emploi en Guadeloupe	28
Objectif 3.2 : Valoriser les savoir-faire pour renforcer l'attractivité de la Guadeloupe	28
Axe 4 : Promouvoir une agriculture et une agro-transformation durables et compétitives facteurs de développement pour une croissance verte	29
Introduction : Constats et cohérence de l'axe stratégique 4	29
Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 4 :	30
Objectif 4.1 : Développer une production agricole plus compétitive, plus durable et plus diversifiée en mesure de répondre aux besoins de la population	30
Objectif 4.2 : Développer la transformation des produits agricoles	31
Axe 5 : Promouvoir et développer une économie bleue	31
Introduction : Constats et cohérence de l'axe stratégique 5	31
Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 5 :	32
Objectif 5.1 : Pérenniser le secteur de la pêche et de l'aquaculture	32
Objectif 5.2 : Développer la transformation des produits de la mer (pêche et aquaculture)	33
Objectif 5.3 : Accompagner la diversification des activités autour de la mer et du littoral (économie littorale)	33
Axe 6 : Faire de l'économie sociale et solidaire, un levier de croissance pour les territoires de la Guadeloupe	34
Introduction : Constats et cohérence de l'axe stratégique 6	34
Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 6 :	34
Objectif 6.1 : Informer et former autour de l'ESS et de ses valeurs	34
Objectif 6.2 : Structurer le réseau des acteurs de l'ESS	34
Objectif 6.3 : Soutenir et promouvoir les nouvelles formes d'économie collaborative	34
Objectif 6.4 : Développer de nouvelles offres d'ingénieries financières pour les acteurs l'ESS	35
Axe 7 : Faire du tourisme un vecteur de valeur ajoutée pour l'économie guadeloupéenne	35



Introduction : Constats et cohérence de l'axe stratégique 7	36
Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 7 :	36
Objectif 7.1 : Faire du tourisme un levier de croissance économique et social	36
Objectif 7.2 : Soutenir l'attractivité de la destination	36
Objectif 7.3 : Garantir un développement touristique dans le respect du territoire	37
4 Une gouvernance économique sous le leadership de la Région, partagée, simplifiée, opérationnelle et réactive	38
4.1 Contexte	38
4.2 Instances de pilotage et de suivi du schéma	38
4.3 Modalités de contractualisation avec les partenaires inhérents à la mise en œuvre du SRDEII	39
4.4 Dispositif de suivi et d'évaluation sur la période 2016-2021	39
5 Grands projets structurants pour le territoire régional	40
Annexes	41
Annexe A Liste des contributions adressées à la Région	42
Annexe B Extraits de la synthèse des résultats de l'enquête électronique (Qualistat)	42
Annexe C Rappel de l'organisation des compétences de développement économique sur les territoires (cf. loi NOTRe) ...	49
Annexe D Elément de bibliographie	51
Annexe E Secteurs clés retenus dans les différents cadres stratégiques	52
E.1 Les filières et secteurs identifiés dans le Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	52
E.2 Les principaux domaines d'action stratégiques de la Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente.....	52
E.3 Les filières mentionnées dans le SRDE Guadeloupe (2006)	53
Annexe F Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	54
Annexe G Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 Guadeloupe	55
Annexe H Stratégie « Guadeloupe 2020 »	57
Annexe I Charte d'engagement de la conférence régionale permanente de la jeunesse et « schéma régional des politiques de jeunesse » (SRPJ)	58
Annexe J Liste des figures	59

Glossaire

AFOM	Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.
ARF	Association des Régions de France (Région de France)
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CACE	Communauté d'Agglomération Cap Excellence
CANBT	Communauté d'Agglomération Nord Basse-Terre
CANGT	Communauté d'Agglomération Nord Grande-Terre,
CASBT	Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT) (ou Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe),
CARL	Communauté d'Agglomération Riviera du Levant
CCMG	Communauté de Communes Marie-Galante - Pays de Marie Galante
CCEE	Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCIIG	Chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe
CESR	Conseil économique et social régional
CFA	Centres de formation d'apprentis
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIR	Crédit d'impôt recherche
COPACO	Commission Pêche de l'Atlantique Centre Ouest
CPER	Contrat de projet Etat Région
CPRDFOP	Contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelles
CRMA	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat
CRPMEM	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Iles de la Guadeloupe
CTAP	Conférence Territoriale de l'Action Publique
CTCS	Centre Technique de la Canne et du Sucre
DAS	Domain d'activité stratégique
DOM	Département d'outre-mer
DOMO	Document de mise en œuvre (des fonds européens)
DROM	Département et Région des outre-mer
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ESRI	Enseignement supérieur, Recherche, Innovation
ESS	Economie sociale et solidaire
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen
GPEC	Gestion prévisionnelle des l'emploi et des compétences
HD	Haut Débit
IDH	Indice de développement humain
IEDOM	Institut d'émission des départements d'outre-mer
IKARE	Institut karibéen et amazonien de l'élevage
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IT2	Institut Technique Tropical
LMHT	Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme
MOOC	Massive Open Online Course
ONF	Office National des Forêts
PIB	Produit intérieur brut
PIA	Programme d'investissement d'avenir
PO	Programme opérationnel
RITA	Réseau d'innovation et de transfert agricole
SATT	Société d'accélération du transfert de technologies
SAR	Schéma d'aménagement régional
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP	Société Coopérative de Production
SDUN	Schéma de développement des usages du numérique
SLESRI	Schéma local d'enseignement supérieur et de recherche
SNR	Stratégie nationale de recherche
SPRO	Service public régional d'orientation
SRDE	Schéma régional de développement économique
SRDEII	Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation
SRESI	Schéma régional d'enseignement supérieur et d'innovation
SRESRI	Schéma régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation
SRI	Stratégie régionale d'innovation
STS	Sections de technicien supérieur
TCSP	Transport collectif en site propre
THD	Très haut débit
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UA	Université des Antilles
UFR	Unité de formation et de recherche
UMR	Unité mixte de recherche
VAE	Validation des acquis de l'expérience

1. Préambule

1.1 Avant-propos

Conformément à la loi N° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, et à la loi N° 2015-994 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la Région Guadeloupe a décidé d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre trois documents stratégiques :

- Le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (**SRDEII**) ;
- Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (**CPRDFOP**) ;
- Et le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (**SRESRI**) qui constitue le cadre politique de référence pour la région Guadeloupe en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation pour la période 2016-2021.

Compte tenu des interactions fortes entre l'économie, la formation, la recherche et l'emploi, **la Région a décidé d'élaborer simultanément ces 3 schémas qui sont liés par un dénominateur commun : l'emploi**. Cela constitue l'objectif premier de la stratégie déployée par la Région pour les 5 années à venir.

1.2 Pourquoi et à qui s'adresse le SRDEII ?

Au travers de ce SRDEII, la Région Guadeloupe entend développer une stratégie de développement économique au profit de l'ensemble des territoires régionaux. **Elle entend en effet proposer un développement économique plus équilibré de l'ensemble des territoires de l'archipel de la Guadeloupe**, permettant à chacun d'entre eux, de trouver leur place dans la nouvelle dynamique économique que souhaite impulser la Région.

Véritable leader et facilitateur de l'action économique, la Région entend mobiliser l'ensemble des forces vives du territoire, et également replacer l'humain au cœur des échanges, afin de développer une Guadeloupe plus juste et plus inclusive.

Document fédérateur des acteurs publics et économiques, le SRDEII poursuit l'objectif de redynamiser le développement des entreprises guadeloupéennes en vue de **créer des emplois stables sur le territoire** permettant d'absorber le flux des demandeurs d'emplois, et de lutter contre les situations précaires

Le SRDEII vise notamment l'accompagnement des entreprises, quel que soit leur stade de vie (création, croissance, reprise/transmission), **y compris les structures de l'Economie sociale et solidaire (ESS)** dans leur projet de développement, d'investissement, d'innovation, et d'intégration sur les marchés internationaux. La stratégie définie et le plan d'actions à venir devront les aider à affronter les grandes transformations à l'œuvre dans notre société : digitalisation croissance, transition écologique et énergétique, économie collaborative, développement de nouveaux modèles économiques plus inclusifs (ESS), vieillissement de la population, des actifs et des chefs d'entreprises, innovation, etc.

Le SRDEII inscrit son action dans les différents secteurs économiques constitutifs du tissu local. Il s'adresse aux **secteurs dits « traditionnels »** tels que le tourisme, l'agriculture et l'agro transformation, ainsi que la pêche, qui sont en recherche de nouveaux leviers pour demeurer compétitifs. Il vise aussi des **secteurs en croissance** à l'instar de la construction en milieu tropical, des énergies renouvelables et des TIC, dont il convient de conforter le positionnement de portes étendards de l'économie. Il concerne également des **secteurs émergents** et en devenir, parmi lesquels la silver économie, l'économie sociale et solidaire (ESS), les industries créatives et culturelles (ICC) ou l'environnement et ses secteurs connexes (ingénierie écologique, traitement des déchets...). Il importe d'accorder à ces derniers une attention particulière car ils seront les viviers d'emplois de demain et les champions de la nouvelle économie, à savoir l'économie d'usage.

1.3 Rappel du contexte réglementaire entourant le SRDEII

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a attribué à la Région la **compétence (quasi) exclusive en matière de développement économique**. Ainsi, elle définit sur son territoire les régimes d'aides aux entreprises et décide de l'octroi de ces aides¹. La loi a entendu encadrer l'exercice de ces nouvelles compétences et l'action conjointe des collectivités en demandant à la Région d'élaborer le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Ce dernier doit être adopté dans l'année qui suit le renouvellement de l'exécutif régional.

Pour la Région, il s'agit d'instaurer une véritable politique d'investissement, soucieuse de placer le territoire sur un sentier de croissance équilibrée et dynamique, au service de son développement économique pour les 5 ans à venir.

En effet, ce schéma définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional (Art. L 4251-13). Il définit les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'économie sociale et solidaire.

Il organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les autres collectivités territoriales et leurs groupements. Les aides aux entreprises des autres collectivités territoriales et de leurs groupements devront être **compatibles** avec le SRDEII.

Il fixe les actions menées par la Région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il peut contenir un volet transfrontalier élaboré en concertation avec les collectivités territoriales des Etats limitrophes.

Il peut contenir un volet sur les orientations en matière d'aides au développement des activités agricoles, artisanales, industrielles, pastorales et forestières.

Le schéma de la Guadeloupe a été élaboré en s'appuyant sur une démarche **partenariale et participative**, associant les entreprises et leurs représentants, les chambres consulaires, les collectivités territoriales et leurs groupements, le Conseil Economique et Social Régional, le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement, etc.

Le SRDEII doit être approuvé par arrêté du représentant de l'État dans la région. Ce dernier s'assure du respect, par la Région et, le cas échéant, par le Conseil de la métropole, de la procédure d'élaboration prévue au présent chapitre et de la préservation des intérêts nationaux (article L 4251-16).

¹ Art. L. 1511-2 du code général des collectivités territoriales

Figure 1 Synthèse du contexte réglementaire entourant le SRDEII

Art. L. 4251-12. : « La Région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique. »

Art. L. 4251-13. : « La Région élabore un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. »

« Le schéma organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements, en application des articles L. 1511-3, L. 1511-7 et L. 1511-8, du titre V du livre II de la deuxième partie et du titre III du livre II de la troisième partie. »

« Article L4251-14 : Le projet de schéma est élaboré par la Région en concertation avec les métropoles, la métropole de Lyon et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Il fait l'objet d'une présentation et d'une discussion au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique mentionnée à l'article L. 1111-9-1, avec les chambres consulaires et avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire. Il est communiqué pour information aux régions limitrophes (...). »

Article L4251-19 : « Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation peut être révisé, partiellement ou totalement, selon les modalités prévues pour son élaboration aux articles L. 4251-13 à L. 4251-16. »

1.4 Les thématiques considérées dans le SRDEII


Comme rappelé précédemment, le SRDEII s'adresse en premier lieu aux entreprises. La « notion » d'entreprise est empruntée à la réglementation communautaire pour la considérer « comme toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique² ». Sont notamment considérées comme telles, les entités exerçant une activité artisanale ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique. »

Les interventions financières prendront la forme définie par les règlements d'intervention conformément aux modalités d'intervention définies au niveau national et communautaire. Alors que la réglementation nationale organise la répartition des compétences entre collectivités et les règles d'octroi des aides, la réglementation communautaire en matière de concurrence va définir les finalités et les conditions dans lesquelles les aides publiques aux entreprises peuvent être autorisées. Dans ce cadre, les collectivités s'obligent à une conformité de leurs interventions au droit européen³.

Conformément à la loi, le schéma organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec les actions conduites par les collectivités territoriales et leurs groupements. Les aides aux entreprises des autres collectivités territoriales et de leurs groupements devant être **compatibles** avec le SRDEII.

² Confère règlement UE N°651/ 2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (TFUE)

³ Cf. Obligation de conformité des aides octroyées à des entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements avec le droit européen



Le SRDEII adresse plus précisément les thématiques obligatoires suivantes :

- Aides aux **entreprises** (création, extension, difficulté),
- Aides à l'investissement **immobilier** des entreprises,
- Aides à l'**innovation** des entreprises,
- Soutien à l'**internationalisation** des entreprises,
- Soutien à l'**attractivité** du territoire,
- Soutien au développement de l'**Economie Sociale et Solidaire (ESS)**,
- Actions en matière d'**égalité professionnelle** entre les hommes et les femmes ;

La Région Guadeloupe a également décidé d'intégrer dans son SRDEII les thématiques optionnelles suivantes :

- Orientations des aides aux activités : agricoles, maritimes, artisanales, industrielles, et touristiques.

Par ailleurs, l'insertion des jeunes dans le monde de l'entreprises et du travail sous-tendra l'ensemble des thématiques développées dans le schéma.

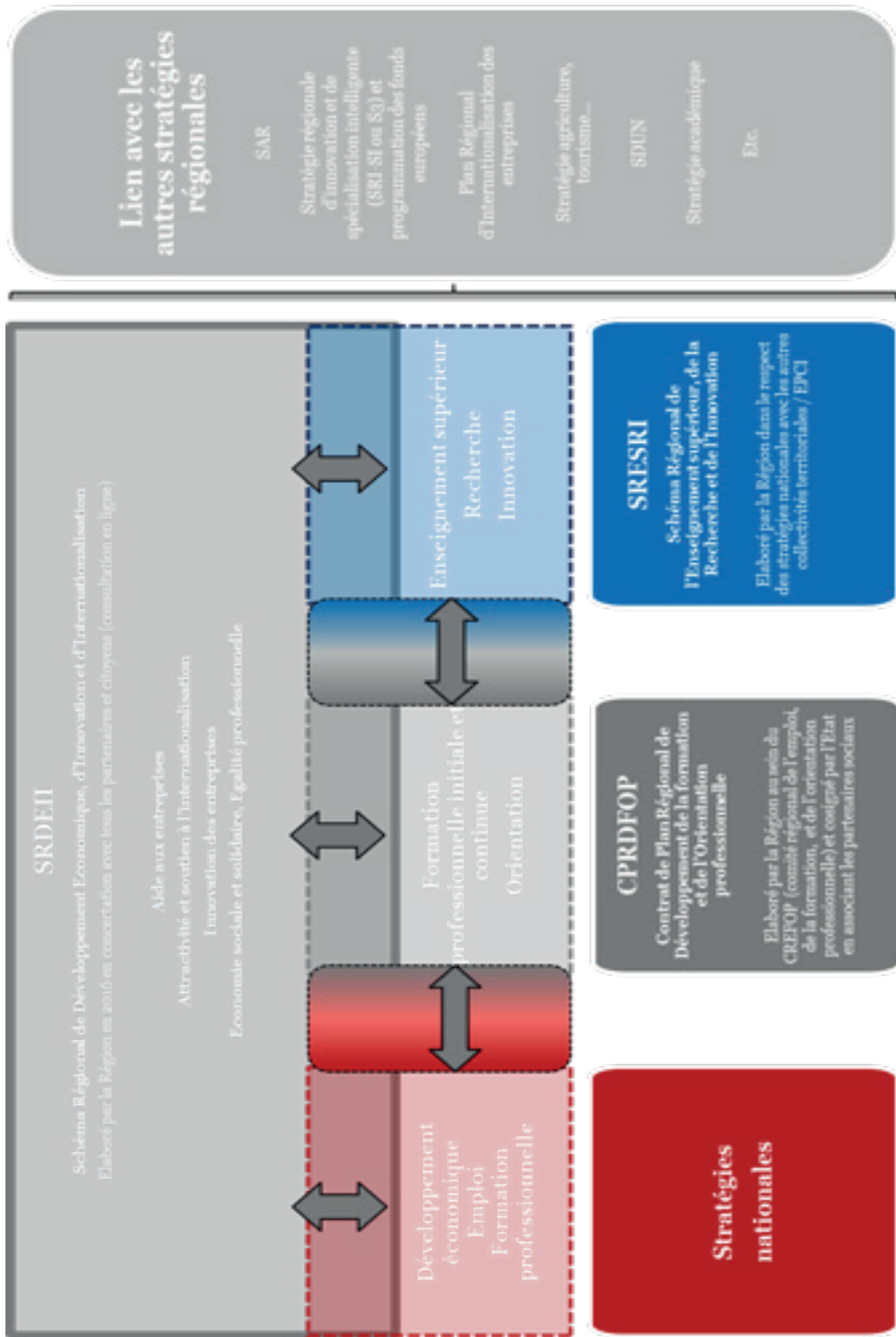
1.5 La cohérence avec les autres schémas

Le SRDEII est cohérent avec les autres schémas et documents d'orientations régionaux ou partenariaux. En effet, tous ces schémas ou documents doivent tenir compte les uns des autres ou être compatibles entre eux. Ces compatibilités sont ainsi organisées avec les documents suivants :

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (**SRESRI**), dont la définition est parallèle à celle du SRDEII, s'appuiera sur les orientations en matière d'innovation intégrées dans le SRDEII ;

Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (**CPRDFOP**) prendra également en compte les orientations définies en parallèle dans le SRDEII afin de définir une offre de formation en cohérence avec les besoins du territoire ;

Figure 2 La cohérence des schémas au service de l'emploi en Guadeloupe



1.6 Les modalités d'une élaboration concertée

La définition de la stratégie

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 prévoit que la Région en sa qualité de chef de file du développement économique élabore en concertation avec les acteurs et collectivités du territoire un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Dans le cadre de la concertation menée par la Région, **l'ensemble de la population guadeloupéenne a été sollicitée pour construire collectivement l'avenir économique régional.**

Une conférence de lancement, réunissant les EPCI, le Département, l'Etat, les consulaires, les socio-professionnels et autres partenaires des schémas, a marqué le démarrage des travaux. **Des ateliers thématiques territoriaux** ont été organisés au cours du mois de novembre 2016. Au total, 7 ateliers délocalisés se sont déroulés sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe. Un atelier a été organisé sur le site du Conseil Régional (Basse-Terre) alors que les autres ont été organisés en collaboration avec les intercommunalités les accueillant sur leurs territoires : Marie-Galante, Nord Basse-Terre, Riviera du Levant, Nord Grande-Terre, Grand Sud-Caraïbe, et Cap Excellence.

Deux ateliers ont été dédiés au SRESRI et au CPRDFOP pour l'enseignement supérieur, la recherche et la formation. Cinq ateliers ont été entièrement dédiés au SRDEII sur les thèmes suivants : économie ; agriculture et agro transformation/activités marines ; économie sociale et solidaire (ESS) ; attractivité du territoire et marketing territorial ; Tourisme. Plus de 470 participants au total ont ainsi contribué aux différentes manifestations.

En parallèle, une enquête électronique a été conduite afin de recueillir l'avis de la population. Cette enquête a porté sur les sujets suivants : les secteurs prioritaires pour le développement économique de la Guadeloupe ; les conditions de réussite et de mise en œuvre ; la formation en Guadeloupe (accès à la formation, perception de l'offre disponible, l'accueil des apprentis au sein des entreprises...) ; l'innovation et les actions à mettre en place ; l'internationalisation ; l'enseignement supérieur et la recherche ; et l'économie sociale et solidaire. Au total, ce sont plus de 1100 réponses au questionnaire qui ont été apportées. La synthèse des résultats de l'enquête figure en annexe.

Des **contributions écrites** ont également été transmises par les acteurs économiques, les intercommunalités et l'Etat pour alimenter les travaux d'élaboration du SRDEII. Plusieurs contributions ont été adressées à la Région. Ces contributions sont référencées dans un tableau en annexe.

Enfin, un comité de pilotage fédérant l'ensemble des partenaires de la Région, l'Etat, le Conseil Départemental, le Rectorat, l'Université des Antilles, le Pôle Emploi, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE), le Conseil économique et social régional (CESR), les consulaires (CCIIG, CRMA, Chambre d'Agriculture), le CRPMEM (le Comité Régional des pêches maritimes et des élevages marins des Iles de la Guadeloupe) ainsi que les 6 intercommunalités de la Région⁴ s'est réuni à trois reprises pour piloter l'élaboration du schéma.

L'ensemble de ces contributions et participations a permis de recueillir des points de vue et des suggestions de la part des acteurs socio-économiques, notamment pour la définition des grands enjeux, axes d'interventions et actions relatives au SRDEII de la Région Guadeloupe.

La construction du plan d'actions

Cette première étape de la concertation a permis d'élaborer les grands axes d'interventions du SRDEII. Elle se clôturera par l'adoption en Assemblée plénière du Conseil régional du schéma et par l'arrêté du Préfet, conformément au cadre réglementaire.

Toutefois, sans attendre la décision du Préfet, dès le 1^{er} trimestre 2017, la Région engagera la seconde étape des travaux, à savoir la construction du plan d'actions. Sur la base de la stratégie validée de manière collégiale, et dans le respect de l'esprit de concertation, il conviendra de rédiger les fiches actions.

Cette étape permettra ensuite d'envisager la contractualisation avec les partenaires : EPCI, Département et consulaires.

⁴ Communauté d'Agglomération (CA) Cap Excellence, CA Nord Basse-Terre, CA Nord Grande-Terre, CA du Sud Basse-Terre (CASBT) (ou Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe), CA Riviera du Levant, et Communauté de Communes Marie-Galante - Pays de Marie Galante

1.7 La logique d'intervention de la Région

En confiant aux Régions la définition concertée de la stratégie régionale en matière de développement économique, la loi NOTRe a clarifié les responsabilités et simplifié les niveaux d'intervention de chacun pour les rendre plus lisibles, plus efficaces et plus cohérents.

La Région Guadeloupe saisit l'opportunité de ce Schéma Régional de Développement Economique de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII) pour affirmer une nouvelle politique économique au service de tous les territoires de l'archipel et du développement des entreprises.

La raison d'être du SRDEII, qui s'inscrit en cohérence avec le SRESRI et le CPRDFOP, est de **placer le développement économique, l'innovation et l'internationalisation au cœur du modèle de développement du territoire** régional. Il s'articule autour de plusieurs principes d'intervention :

- **Relever les défis de l'emploi et de la compétitivité des entreprises** par la formation, en lien avec le SRESRI et le CPRDFOP, et par l'innovation, en lien avec la Stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente (SRI-S3) ;
- Conforter les infrastructures de base existantes (telles que l'aéroport, le port) et se doter de certaines (telles que le réseau numérique) ;
- Favoriser une société et une économie réellement égalitaires, en inscrivant **l'égalité entre les femmes et les hommes** au cœur de ses politiques d'intervention.

Face aux défis liés aux diverses mutations et l'émergence de nouveaux modèles économiques liés ou non aux usages du numérique, les entreprises se doivent d'être agiles et réactives. Dans ce cadre, la Région entend organiser son intervention afin de faciliter l'adaptation des entreprises à ce contexte exigeant et changeant. Sa priorité se portera particulièrement sur l'appui à l'intégration des transitions écologique, énergétique et numérique, et à l'essor des nouvelles économies. Ces interventions régionales se feront en lien avec le projet de Schéma de Développement des Usages du Numérique (SDUN) en cours d'adoption, ainsi que la Stratégie Régionale en matière d'Energies Renouvelables et d'Efficacité Energétique (PRERURE).

Le SRDEII accorde une place importante à **l'ouverture de la Guadeloupe à la Caraïbe, l'Europe et à l'international**. Cela passe notamment par un accompagnement renforcé des entreprises vers les marchés internationaux (en lien avec les actions inscrites au Plan régional d'internationalisation des entreprises, PRIE), et également par une adhésion de la Région aux organisations régionales, ainsi que par une politique plus offensive en matière de renforcement de l'attractivité du territoire à l'égard notamment des talents et des touristes.

De même, le rééquilibrage des interventions entre la mobilisation d'aides directes et la mobilisation de **l'ingénierie financière** apparaît aujourd'hui comme incontournable eu égard aux besoins de financement des entreprises guadeloupéennes et aux contraintes budgétaires propres aux collectivités territoriales.

Enfin, la Région pèsera de tout son poids dans le débat public national pour obtenir une **fiscalité moins contraignante ainsi que la simplification des normes**.

La Région inscrit son action en cohérence avec les schémas stratégiques européens et nationaux en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020, Contrat de plan Etat-Région (CPER) de Guadeloupe 2015-2020).

La complémentarité des efforts entre la Région, les EPCI, le Département et l'Etat au service du développement économique, doit contribuer à construire une synergie opérationnelle entre les dispositifs d'accompagnement des entreprises de chaque entité. Il s'agit de permettre à ce schéma d'apporter une véritable valeur ajoutée pour l'économie régionale guadeloupéenne en termes **d'efficacité, de lisibilité et de réactivité**. Dans le même temps, il s'agit de mettre en place une **gouvernance coordonnée** à l'échelle de l'ensemble de l'archipel de la Guadeloupe qui associera les EPCI, le Département, les consulaires, les représentants socio-professionnels, etc.

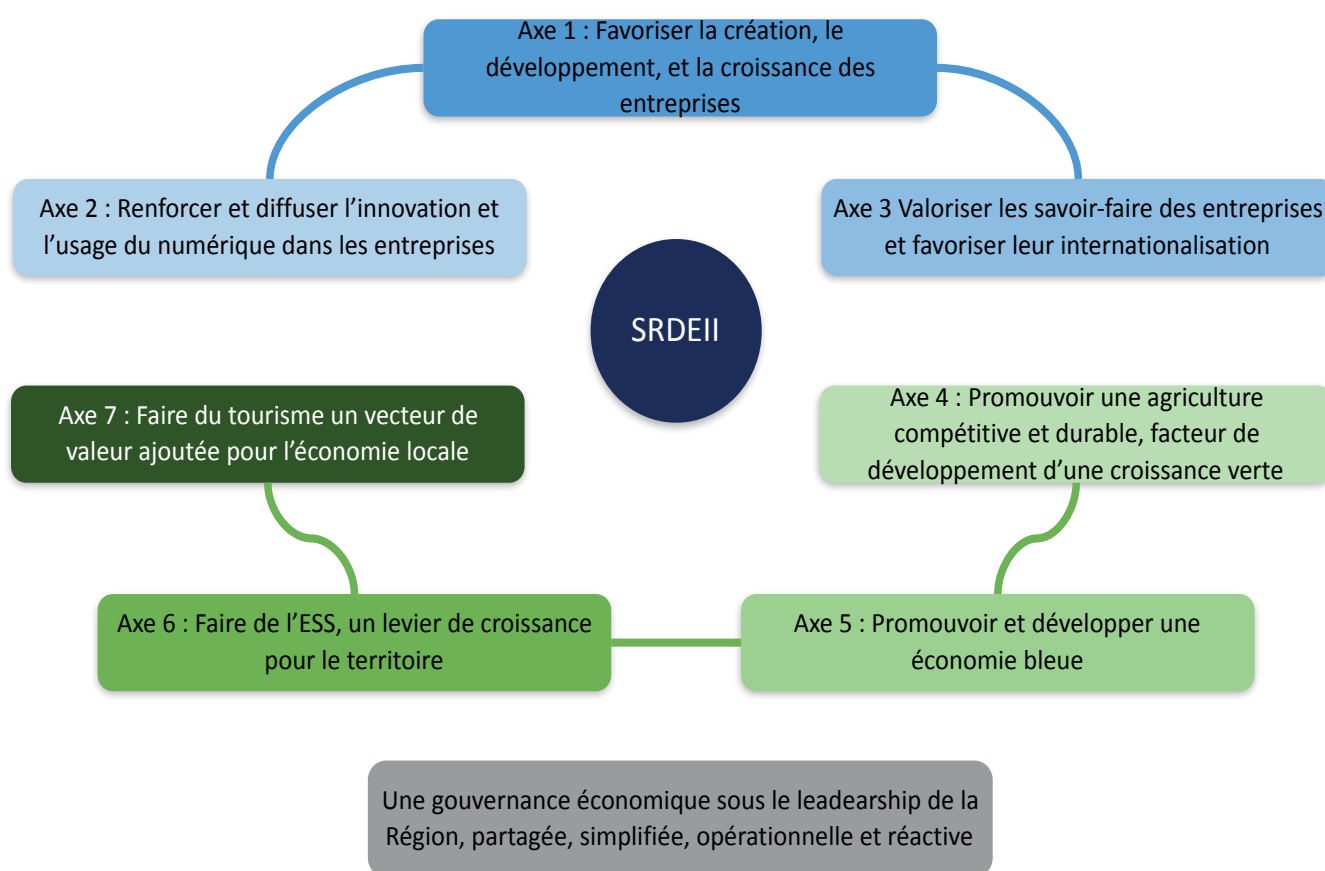
A travers ce schéma, la Région marque **une forte volonté de travailler en concertation avec les EPCI** tout en affirmant son **leadership** en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Cet engagement de travail en collaboration avec l'ensemble des territoires de la Guadeloupe pourra amener la région à appliquer des taux d'aides préférentiels aux entreprises sur certaines îles.

1.8 Les axes stratégiques d'intervention et projets phares du SRDEII

Le SRDEII a pour objectif principal de mettre en exergue le rôle central des entreprises dans les territoires face aux défis de l'emploi et de la compétitivité.

Dans cette perspective, le schéma est articulé autour de 7 axes thématiques stratégiques d'intervention et d'un volet transversal dédié à la gouvernance (cf. schéma ci-dessous).

Figure 3 Les axes d'intervention du SRDEII de la Guadeloupe



2. Diagnostic et grands enjeux transversaux

2.1 Présentation générale du territoire

Sur le plan géographique, la Guadeloupe est située dans la zone Caraïbe à environ 3 heures de vol de Trinidad et des États-Unis d'Amérique. Reconnue comme point chaud de la biodiversité, la Guadeloupe est un archipel composé de 6 îles principales (La Basse-Terre, la Grande-Terre, la Désirade, Marie-Galante, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut) et d'une multiplicité d'îlets (une vingtaine de plus d'un hectare et plus de 200 îlots de moins d'un hectare). Les deux îles principales sont la Grande-Terre, où se situe l'aéroport international et la Basse-Terre, où se trouve d'une part, la zone industrielle de Jarry, poumon économique de l'île, et, d'autre part, la ville de Basse-Terre, chef-lieu administratif du département. Ces deux îles sont séparées par un bras de mer. Cette concentration d'activités sur ces deux derniers pôles a pour effet d'entraîner un trafic routier en constante augmentation, justifiant la nécessité d'une offre de transport alternatifs (maritimes / cabotages).

Parallèlement, se développe, mais de manière contrainte, un maillage secondaire de pôles urbains d'équilibre composé de Sainte-Rose, Goyave, Le Lamentin, Le Moule, Petit Bourg et Sainte-Anne.

De nombreux bourgs viennent compléter cette armature urbaine multipolaire. Pour ces derniers dont l'attractivité est à conforter, des enjeux de développement de services et de commerces sont importants, sans oublier le redéploiement d'infrastructure de transports ou leur réorganisation. L'archipel compte également trois îles proches : l'archipel des Saintes, la Désirade et Marie-Galante ; pour lesquels les enjeux d'intégration économique et de transport sont forts.

Sur le plan démographique, la Guadeloupe comptait 400.132 habitants au 1^{er} janvier 2015⁵. Ces dernières années, la croissance démographique est restée relativement atone⁶, en raison d'un solde migratoire déficitaire, et s'accompagne d'un vieillissement de la population (une majorité de la population se situe en effet dans la tranche des 40 - 54 ans⁷). Les femmes représentant 53% de la population, les jeunes (moins de 25 ans) 32% et les personnes âgées de 50 ans et plus 38%.

Une région au taux de croissance plus soutenu que le taux national (1,9 % en 2015 contre 1,1%)

Sur le plan économique, le PIB guadeloupéen s'élevait à 8 055 millions d'euros en 2014. Le PIB par habitant était de 20 163 euros en 2014⁸. Dans la zone Caraïbe, la Guadeloupe affiche un des PIB par habitant les plus élevés, après ceux de Saint-Barthélemy, de Trinidad-et-Tobago et de la Martinique. Il équivalait à 62 % du PIB par habitant de France métropolitaine. Ces dernières années, la croissance économique a été soutenue⁹. L'indice de développement humain (IDH) de l'île est le plus élevé de la zone Caraïbe et se place au 38^{ème} rang mondial¹⁰.

La Guadeloupe comptait 48 589 établissements en 2015¹¹. Le tissu économique se caractérise par une part très importante des microentreprises et TPE : 81,6 % des établissements n'avaient aucun salarié en 2015 (contre respectivement 69,8 % en France) et 2,6 % en avaient 10 ou plus (contre 5,6 % en France). La Guadeloupe comptait 123 000 emplois en 2015 dont 103 000 emplois salariés¹². Le secteur des services représentait 80,3 % de l'emploi total, la construction 9 %, l'industrie 6,4 % et l'agriculture 3,6 %. Le taux de chômage était de 23,7 % en 2015 (56 % chez les jeunes) s'accompagnant d'une demande d'emplois en baisse en 2015.

5 Source INSEE, Recensement de la population.

6 Sur la période 2008-2013, le taux de croissance annuel moyen de la population est quasi nul +0,02 % entre 2008 et 2013.

7 Source Insee et Qualistat

8 Source INSEE, ESANE (élaboration des statistiques annuelles d'entreprise).

9 Sur la période 2008-2013, le taux de croissance moyen du PIB a été de +2,8%, contre +1,1% en France et +2,4% dans les DOM. De plus, le taux de croissance moyen du PIB par habitant a été de +3,6%, contre +2% en France et + 3,2% dans les DOM.

10 Sources PNUD, AFD.

11 Source INSEE, Sirene.

12 Source Enquête Emploi réalisée par l'INSEE.

La présence de filières traditionnelles stratégiques ainsi que de secteurs émergents à fort potentiel de développement et de création d'emplois

Les atouts de la Guadeloupe se situent sur des filières traditionnelles porteuses (**agriculture et agro-transformation, pêche et activités marines, tourisme, artisanat**), sur des secteurs en croissance (**énergies renouvelables et construction en milieu tropical, TIC**) et sur des secteurs en émergence (**services à la personne, silver économie, numérique et industries culturelles et créatives, déchets, eau et assainissement**), dont la structuration est à poursuivre et à développer pour en maximiser les retombées économiques sur le territoire.

L'organisation en filière, en clusters, en pôles d'excellence, les démarches collectives inter-entreprises, la capacité à agir en réseau au sein de ces filières sont des défis importants à relever, pour faciliter notamment la pénétration des innovations, mieux accompagner les entreprises dans leur processus de transformation (digitalisation, transition écologique et énergétique, nouveaux modèles économiques, modernisation et d'adaptation de leurs outils productifs...), et dans leur internationalisation.

Le développement des TME/PME de la Guadeloupe est également conditionné à une bonne visibilité et mise en cohérence des acteurs de l'accompagnement et des dispositifs de soutien et de financements existants.

En complément, le renouvellement du tissu économique menacé par la légère inflexion récente de la dynamique régionale de création d'entreprises (-1,9% en 2015 après -4,7% en 2014), ainsi que par les difficultés potentielles de reprise d'entreprises dans un contexte d'accélération du vieillissement de la population, doit être accompagné.

De nombreuses infrastructures au service du développement économique

Sur le plan des infrastructures utiles au développement économique¹³, la Guadeloupe dispose d'installations portuaires qui regroupent 13 ports polyvalents, 10 ports de pêche, 22 appontements ainsi que 3 marinas. Parmi ces infrastructures, **le Grand Port Caraïbes constitue le premier port et le principal site d'activité portuaire de l'archipel dédié au fret** ; Pointe-à-Pitre accueille l'essentiel du trafic de passagers. De plus, la Guadeloupe compte cinq aérodromes (Basse-Terre-Baillif, la Désirade, les Saintes, Marie-Galante et Saint-François) et l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes (avec une capacité d'accueil de 4 millions de passagers par an, il est le premier aéroport des DROM). De nombreux projets d'envergure impactant le développement économique de la Guadeloupe et sa capacité de rayonnement au sein du bassin caribéen doivent également être cités : le nouveau CHU, le développement du réseau numérique.

La Guadeloupe : l'une des plus fortes concentrations en personnel scientifique ramené à sa population, en France

Sur le plan de l'innovation, alors que la Guadeloupe abrite un important dispositif de recherche publique, son tissu économique est encore faiblement impliqué dans les processus d'innovation et de transition numérique. La dynamisation des relations entre ces différents acteurs est un des défis à relever, de même que le renforcement de l'offre d'accompagnement des TPE-PME à l'innovation (technologique et non-technologique) et à l'intégration technologique ainsi qu'à la création d'entreprises innovantes¹⁴. Toutefois, la présence de quelques structures vectrices de l'innovation et de sa diffusion est à relever, tel que Synergîle ou encore le réseau RITA.

En complément, la dynamisation de l'innovation sous toutes ses formes ainsi que le soutien au développement des nouvelles formes d'organisation sont d'importants leviers de développement. L'absence d'une technopole constitue un frein majeur à l'instauration et l'animation de cette dynamique.

¹³ Source Rapport annuel bilan 2015 Guadeloupe, IEDOM 2016.

¹⁴ Source : Stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente SRI-S3, Région Guadeloupe, 2014.

Par ailleurs, outre la nécessaire structuration de la filière numérique¹⁵, les usages des TIC sont à développer dans le tissu économique des TPE-PME guadeloupéennes. Il existe une difficulté à accompagner ce changement et les freins tiennent à la fois à des problématiques de sensibilisation, de compétences, de génération, mais également de financement, et d'accompagnement technique des entrepreneurs.

La performance économique de la Guadeloupe à l'international est à renforcer. La production domestique ne satisfait pas pleinement une demande qui implique une dépendance aux importations. L'internationalisation de l'activité des entreprises constitue ainsi un enjeu majeur du développement économique régional. L'éloignement de la Guadeloupe du continent européen et l'étroitesse du marché local font de son insertion dans l'espace économique de la Caraïbe une opportunité.

Dès lors, l'amélioration des infrastructures portuaires et des services associés peut générer des gains d'efficacité pour l'activité internationale des entreprises¹⁶ et le développement des services de transit. De plus, le développement de stratégies ciblées sur les marchés porteurs et/ou haut de gamme est nécessaire au niveau des TPE-PME et appelle la montée en puissance d'une offre d'accompagnement personnalisé pour identifier, connaître et adresser les marchés porteurs.

Sur le plan des institutions locales compétentes en matière de développement économique, outre la collectivité régionale (la Région, ci -après), elle compte également six établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : la communauté de communes de Marie-Galante - Pays de Marie-Galante, la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre, la communauté d'agglomération de la Riviera du Levant, la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre, la communauté d'agglomération Grand Sud caraïbe et la communauté d'agglomération Cap Excellence.

¹⁵ Source PO FEDER-FSE 2014-2020 (axe 2) ; Schéma de développement des usages du numérique, Région Guadeloupe, 2016 (en cours d'adoption)

¹⁶ Cf. PO FEDER-FSE 2014-2020 (axes 6 et 7).

2.2 Chiffres clés de la Guadeloupe

400.132 habitants
2^{ème} DROM après la Réunion
(Insee - estimation 2015)

Une population **vieillissante** (38% de plus de 50 ans contre 29% dans les DROM) et en **légère décroissance** sous l'effet de l'émigration
(Insee - estimation 2015)

Une superficie de 1.628 km² et **86 000 km² de ZEE** (15% de la ZEE des DROM)
(IEDOM - 2015)

248 habitants au km², une densité supérieure à la moyenne nationale (118)
(IEDOM - 2015)

Un PIB de **8,25 milliards €**
(20,7% du PIB des DROM)
(Insee, comptes régionaux - 2013)

Economie-emploi

Un PIB par habitant de **20.427€**
(2^{ème} DROM après la Martinique), 37,5 % inférieur à la moyenne nationale
(Insee, comptes régionaux - 2013)

37,3 % de la richesse se concentrent sur les services administrés
(22,6 % en France métropolitaine)
(Insee, comptes régionaux - 2013)

123.700 personnes en emploi, dont 70% dans la zone d'emploi de Pointe-à-Pitre
(Insee, enquête Emploi - 2015)

Un taux de chômage de **23,7%**
(56% chez les jeunes) mais une demande d'emploi en baisse en 2015
(Insee - 2015)

Un taux d'emploi de **48,1%** chez les 15-64 ans
(2^{ème} DROM après la Martinique)
(Insee, enquête Emploi - 2015)

49.384 établissements actifs dont 82% sans salarié et 2,6% qui comptent plus de 9 salariés (70% au national et 5,6% au national)
(Insee, Sirene - 2015)

4.636 entreprises créées en 2015, en baisse depuis 2012
(Insee, Sirene - 2015)

6,4 % des emplois sont dans l'industrie et **3,6%** dans l'agriculture
(Insee, enquête Emploi - 2015)

830 professionnels dédiés à la R&D (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens) répartis dans une vingtaine d'organismes et laboratoires
(Insee - 2012)

Innovation

3 domaines d'activité stratégiques définis dans la S3 : Valorisation de la diversité des ressources insulaires, gestion et prévention des risques en milieu caribéen, promotion des industries créatives et **filère TIC** en point d'appui transversal

Synergile adossé au **pôle de compétitivité CapEnergies**
2 clusters (maritime-CEI.BA & numérique-GuadeloupeTech)
2 instituts techniques agricoles (IT² et IKARE)
Et le réseau RITA

Une entreprise sur deux déclare **avoir innové** entre 2008 et 2010 (un niveau équivalent à celui de la France métropolitaine)

Plus de **100 M€** de FEDER en faveur de la recherche et de l'innovation et de la compétitivité des entreprises sur 2014-2020
(PO FEDER-FSE)

International

1 aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes, premier aéroport des DROM avec + 2 millions de passagers
(Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes, RA - 2015)

2,7 milliards € de biens échangés avec l'étranger en 2015 (importations + exportations)
(Douanes - estimations 2015)

486.000 touristes de séjour, soit un peu plus de 2 % des arrivées de touristes de séjour dans la zone Caraïbe
(ORT - 2014)

200 millions d'€ de biens exportés (à 80% vers la métropole et la Martinique) dont 45% composées de produits issus de l'agriculture et des IAA (principalement la banane et la canne à sucre 50 % des surfaces utiles agricoles)
(Douanes - estimations 2015)

Sources : INSEE, S3, Rapport d'activité IEDOM 2015 PO FEDER-FSE 2014-2020

2.3 Synthèse Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM)

Reprenant les principaux constats dressés dans le Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 de la Guadeloupe, le CPER 2015-2021, la Stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente (SRI-S3), le projet de Schéma de Développement des Usages du Numérique (SDUN), le Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE), le Schéma régional d'aménagement touristique, et s'appuyant sur l'analyse des résultats de la concertation, le tableau suivant présente une synthèse de l'analyse atouts-faiblesses-menaces-opportunité (AFOM) en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation en Guadeloupe.

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> · Tissu d'entreprises denses · Structuration en cours de certaines filières économiques · Montée en gamme progressive de certains produits (tourisme, banane, canne...) · Richesse du patrimoine culturel et des ressources naturelles, terrestres et halieutiques · Des avantages comparatifs à faire valoir à l'international et dans la zone caraïbe, notamment dans le domaine du bâtiment en milieu tropical, des énergies renouvelables, de la valorisation des ressources issues de la biodiversité tropicale · Existence d'infrastructures portuaires, aéroportuaires, routières de qualité · Présence d'équipements scientifiques et techniques de qualité au sein des lycées et organismes de recherche · Des acteurs de l'innovation récents et dynamiques (dynamique Synergile associant entreprises innovantes et recherche publique ; RITA Guadeloupe dans le domaine du transfert agricole) · Pépinière d'entreprises innovantes Audacia 	<ul style="list-style-type: none"> · Majorité de microentreprises et TPE · Vieillesse de la population, notamment des chefs d'entreprises · Difficulté des entreprises nouvellement créées à changer d'échelle · Faible culture de l'innovation, et usage limité du numérique dans les TPE-PME · Etroitesse du marché local et faible intégration dans l'environnement économique caribéen · Des zones d'activités économiques à rénover · Déséquilibres territoriaux du développement économique et social · Structuration des filières et de réseaux collaboratifs de coopération interentreprises et entreprises/recherche encore insuffisante · Insuffisance des moyens dédiés au transfert de technologies · Manque de structuration du réseau régional des acteurs de l'innovation en capacité d'accompagner les TPE/PME · Méconnaissance des dispositifs financiers d'accompagnement de l'innovation, de la part des entreprises · Difficulté des entreprises locales à trouver une main d'œuvre formée répondant à leurs besoins ; et à attirer une main d'œuvre formée à l'extérieur · Eloignement des principaux centres d'approvisionnement
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> · Projet de Technopole de la Guadeloupe pour stimuler l'animation du réseau régional des acteurs de l'innovation · De nouvelles filières en émergence : pêche durable, éco-tourisme, industries culturelles et créatives, silver économie... · Loi du 23 novembre 2016 donnant la possibilité d'accord Région – Etats étrangers pour une meilleure intégration dans la zone Caraïbe · Dynamique de projets de territoire portés par les EPCI pour rééquilibrer le développement économique du territoire · La Région Guadeloupe est territoire pilote pour la déclinaison régionale de l'Agence française de la biodiversité · Projet de Grand Port de la Guadeloupe (en lien avec l'ouverture du 3ème jeu d'écluse ouvert sur le Canal de Panama) 	<ul style="list-style-type: none"> · Affaiblissement durable du tissu économique liée à l'inflexion de la dynamique de création d'entreprises et aux difficultés liées à la reprise des entreprises · Décrochage des entreprises dans la compétitivité hors coûts (innovation) et dans leur transformation numérique · Concurrence des pays de la zone Caraïbe sur les produits agricoles, les services touristiques etc. · Baisse des dotations financières de l'Etat et des recettes des acteurs publics

Stratégie et déclinaison en axes stratégiques

2.4 Présentation d'ensemble de la stratégie

A l'issue du travail de diagnostic, et dans le cadre de la concertation **quatre enjeux majeurs transversaux ont été identifiés afin de relever les défis du maintien des emplois d'aujourd'hui et de la création des emplois de demain, ainsi que du développement de la compétitivité des entreprises.** Les enjeux sont les suivants :

- La co-construction d'un développement équilibré du territoire régional au service de la population
- La mise en place d'environnements propices au développement des entreprises à tous les stades d'avancement de leurs projets
- Le placement de l'homme et de la femme de Guadeloupe, et particulièrement les jeunes, au cœur de ces dynamiques, et en faire les moteurs du développement de leur territoire, et les acteurs de leur bien-être
- Le renforcement du sentiment d'appartenance au territoire de la Guadeloupe

Compte tenu des éléments de diagnostics avancés, du cadre législatif, de l'analyse des documents existants (documents stratégiques nationaux et régionaux, schémas et plans régionaux, etc.) et des différentes étapes de concertation, le SRDEII s'articule autour des 7 axes stratégiques d'intervention et d'un volet transversal dédié à la gouvernance. Ces six axes sont des axes thématiques. Chacun a pour ambition de répondre à un ou plusieurs enjeux identifiés.

Le schéma ci-dessous reprend l'articulation d'ensemble du SRDEII.

Figure 4 Mise en cohérence des axes d'intervention et objectifs du SRDEII de la région Guadeloupe

Axe 1 : Favoriser la création, le développement et la croissance des entreprises guadeloupéennes

- **Objectif 1.1** : Structurer, fonctionnaliser et rendre plus lisible l'environnement d'appui des entreprises
- **Objectif 1.2** : Développer la culture de l'entreprise et l'esprit d'entreprendre
- **Objectif 1.3** : Accompagner les porteurs de projets et les TPE/PME dans leurs projets de reprise / transmission d'entreprises

Axe 2 : Renforcer et diffuser l'innovation et les usages du numérique dans les entreprises guadeloupéennes

- **Objectif 2.1** : Instaurer un environnement de l'innovation opérationnel et performant
- **Objectif 2.2** : Développer la culture de l'innovation, et soutenir les nouvelles formes d'organisation
- **Objectif 2.3** : Faire des TIC un moteur de compétitivité et d'innovation des entreprises du territoire

Axe 3 : Valoriser les savoir-faire des entreprises guadeloupéennes et favoriser leur internationalisation

- **Objectif 3.1** : Accroître l'export pour développer l'activité économique et l'emploi en Guadeloupe
- **Objectif 3.2** : Valoriser et renforcer les savoir-faire pour renforcer l'attractivité de la Guadeloupe

Axe 4 : Promouvoir une agriculture et une agro-transformation durables et compétitives facteurs de développement pour une croissance verte

- **Objectif 4.1** : Développer une production agricole plus compétitive, plus durable et plus diversifiée en mesure de répondre aux besoins de la population
- **Objectif 4.2** : Développer la transformation des produits agricoles

Axe 5 : Promouvoir et développer une économie bleue

- **Objectif 5.1** : Pérenniser le secteur de la pêche et de l'aquaculture
- **Objectif 5.2** : Développer la transformation des produits de la mer (pêche et aquaculture)
- **Objectif 5.3** : Accompagner à la diversification des activités autour de la mer et du littoral (économie littorale)

Axe 6 : Faire de l'ESS, un levier de croissance pour les territoires de la Guadeloupe

- **Objectif 6.1** : Informer et former autour de l'ESS et de ses valeurs
- **Objectif 6.2** : Structurer le réseau des acteurs de l'ESS
- **Objectif 6.3** : Soutenir et promouvoir les nouvelles formes d'économie collaborative
- **Objectif 6.4** : Développer de nouvelles offres d'ingénieries financières pour les acteurs l'ESS

Axe 7 : Faire du tourisme un vecteur de valeur ajoutée pour l'économie guadeloupéenne

- **Objectif 7.1** : Faire du tourisme un levier de croissance économique et social
- **Objectif 7.2** : Soutenir l'attractivité de la destination
- **Objectif 7.3** : Garantir un développement touristique dans le respect du territoire

Une gouvernance économique sous le leadership de la Région, partagée, simplifiée, opérationnelle et réactive

- Assumer le leadership et assurer le pilotage stratégique en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
- Contractualiser et suivre les partenariats inhérents à la mise en œuvre du SRDEII
- Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation sur la période 2016-2021

2.2 Présentation détaillée de chaque axe stratégique d'intervention du SRDEII

Le présent chapitre présente de manière détaillée chacun des axes d'intervention.

Après un rappel des principaux constats issus du diagnostic et des différentes étapes de concertation impliquant largement les acteurs institutionnels, les EPCI et les citoyens (ateliers de travail, enquête électronique, contributions...), chaque axe stratégique d'intervention fait l'objet d'une déclinaison en objectifs, puis en actions. Le cas échéant, un rappel de la cohérence des objectifs poursuivis avec ceux des autres documents cadres (Programme opérationnel FEDER 2014-2020, Stratégie d'innovation et de spécialisation intelligente SRI-S3, projet de Schéma de développement des usages du numérique SDUN, Plan régional d'internationalisation des entreprises PRIE...) et schémas stratégiques élaborés en parallèle (CPRDFOP, et SRESRI) est effectué.

Toujours dans cette volonté de favoriser la croissance et le développement de l'activité, l'attribution des aides devra être conditionnée à la création effective d'emplois. De même, la Région veillera particulièrement au respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans ses politiques d'intervention.

Axe 1 : Favoriser la création, le développement et la croissance des entreprises guadeloupéennes

Introduction : Constats et cohérence de l'axe stratégique 1

Les créations d'entreprises sont nombreuses en Guadeloupe (4 636 hors auto-entrepreneuriat en 2015) et, ramenées à la population, il s'agit de la région d'outre-mer la plus dynamique. Le secteur du commerce concentre une grande partie de ces créations (36% en 2015). Mais, après avoir cru significativement depuis l'an 2000, le rythme des créations tend à diminuer (-1,9% en 2015 après -4,7% en 2014) : les entreprises créées avec le statut d'autoentrepreneur changent d'échelle dans les années qui suivent (changement de statut, recrutement d'un salarié etc.). L'offre d'accompagnement, et de structures d'hébergement des créateurs/trices d'entreprises est à renforcer sur les territoires. Ses acteurs de l'accompagnement sont encore peu mis en réseau et l'accessibilité de l'offre est à mieux répartir sur le territoire guadeloupéen, dans un souci d'équilibre des territoires.

Le tissu économique guadeloupéen, composé de 48 589 établissements en 2015 et diversifié, se caractérise par une part relativement importante des microentreprises et des TPE : 81,6 % des établissements n'avaient aucun salarié (contre respectivement 69,8 % en France métropolitaine) et 2,6 % en avaient 10 ou plus (contre 5,6 % en France métropolitaine). Les difficultés que rencontrent les établissements à se développer ne s'expliquent pas seulement par l'étroitesse du marché local ; mais également par une sous-capitalisation ainsi que l'insuffisant accès aux financements privés et publics, de même qu'aux marchés publics, une offre d'accompagnement à la croissance de l'activité à renforcer, le vieillissement des zones d'activité guadeloupéennes menacées de perte d'attractivité pour les entreprises.

Le tissu économique guadeloupéen a des atouts indéniables sur plusieurs filières stratégiques : **l'agriculture et l'agro-transformation, la pêche et les activités marines, le tourisme, le bâtiment durable et les énergies renouvelables**. Il comporte également des secteurs en émergence à fort potentiel : **services à la personne, silver économie** (économie dans le cadre du fort potentiel représenté par le troisième âge en région (cf. notamment dans les domaines de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et de la santé), **filière numérique et industries culturelles et créatives**. Dans les deux cas, les besoins de structuration et de mise en réseau sont nécessaires pour faciliter et accélérer la croissance économique de ces filières : économies d'échelle, intégration de la chaîne de valeur, gains de compétitivité, circulation des compétences et des ressources humaines entre les entreprises, adaptation de la formation aux besoins, développement de l'innovation, etc.

Par ailleurs, le vieillissement de la population dirigeante engendre un nombre croissant d'entreprises à reprendre en Guadeloupe (En 2015, 22,7 % de la population est âgée de 60 ans et plus. L'âge moyen est estimé à 39,9 ans, soit 6 ans de plus qu'en 1999). Or, une part importante d'entre elles peine à être transmise, ce qui s'accompagne d'une perte nette de valeur économique et de savoir-faire.

Face à ces constats, et pour « favoriser la création, le développement et la croissance des entreprises guadeloupéennes »,

5 objectifs sont poursuivis. Il s'agit notamment de structurer, fonctionnaliser et rendre plus lisible l'environnement d'appui des entreprises ; de développer la culture de l'entreprise et l'esprit d'entreprendre ; d'accompagner les porteurs de projets et les TPE/PME dans leurs projets de reprise / transmission d'entreprises ; de structurer, accompagner les filières stratégiques traditionnelles et les secteurs émergents à fort potentiel de développement et de création d'emplois ; et faciliter le développement d'outils immobiliers et fonciers à destination des entreprises.

Cet axe 1 fait d'ailleurs particulièrement écho au PIA (Programme d'Investissements d'Avenir) prévu pour le début de l'année 2017, dont l'une des priorités est de soutenir l'innovation et le développement des entreprises.

Par ailleurs, la problématique entrepreneuriale en Guadeloupe ne peut être accompagnée sans actions fortes en matière de formation des dirigeants (pilotage de l'entreprise, gestion financière, gestion RH de l'entreprise), et de formation continue de leurs salariés. Les interventions de la Région en la matière seront prises dans le cadre du CPRDFOP.

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 1 :

La Région poursuivra les 5 objectifs suivants :

Objectif 1.1 : Structurer, fonctionnaliser et rendre plus lisible l'environnement d'appui des entreprises

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Mise en réseau des acteurs de l'accompagnement et appui aux structures en mobilisant les relais territoriaux (proximité avec l'entreprise, amélioration de l'offre d'accompagnement, partage d'expertise au sein du réseau, Réseau Entreprendre, ADIE...);

Confortement de l'offre de financement, cohérente avec les différents stades et besoins de l'entreprise (continuité et lisibilité de l'offre) ;

Mise en place d'un observatoire économique (anticipation des grandes mutations et évolutions, suivi des tendances, observatoire des prix) ;

Soutien de la capacité des entreprises à croître sur les marchés régionaux et nationaux (conseil stratégique, étude de marché, ingénierie financière...);

Accompagnement des entreprises à relever les défis de la transition écologique et énergétique

Développement, en lien avec l'Etat et l'Europe, des actions dédiées à l'accompagnement des entreprises en difficultés ;

Mise en place d'une action d'accompagnement des opérateurs économiques portant sur 3 volets : l'aide au montage de projets, l'aide au montage de dossiers de financement, et l'accompagnement des entreprises dans leurs relations avec les administrations fiscales et sociales.

Mise en place d'un plan régional dédié à la formation continue des salariés et non-salariés, et ce tout au long de leur vie. Cette action sera mise en œuvre au titre du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).

Objectif 1.2 : Développer la culture de l'entreprise et l'esprit d'entreprendre

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Information et sensibilisation des étudiants, des jeunes, des femmes (cf. Plan régional sur l'entrepreneuriat féminin (Etat, Caisse des Dépôts et Consignation), et des moins jeunes à l'entrepreneuriat (PEPITE, journées des experts comptables, etc...)). Les interventions de la Région en faveur de l'entrepreneuriat étudiant sont soutenues dans le cadre du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (SRESRI) ;

Valorisation de certains entrepreneurs / entrepreneuses afin de reconnaître les talents de ces chefs d'entreprises, ainsi que le rôle de certains salariés / salariées comme un acteur de l'entreprise) ;

Développement du dialogue social (actions de l'ARACT) ;

Formation et développement des compétences des chefs d'entreprises et de leurs salariés (rapprochement entre acteurs de la formation et monde de l'entreprise). Cette action sera notamment mise en œuvre au titre du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).

Objectif 1.3 : Accompagner les porteurs de projets et les TPE/PME dans leurs projets de reprise / transmission d'entreprises

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Développement de la réalisation d'états des lieux / audits des entreprises à transmettre ;

Facilitation des rapprochements entre les cédants et les porteurs de projets potentiels ;

Développement d'une offre de financement pour impulser ces passations de relais entre le repreneur et le cédant (« période de tuilage ») ;

Soutien aux réseaux d'accompagnement à la reprise / transmission d'entreprises.

Objectif 1.4 : Structurer, accompagner les filières stratégiques traditionnelles et les secteurs émergents à fort potentiel de développement et de création d'emplois

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Mise en réseau des acteurs, et à la structuration de pôles d'excellence, clusters, et structures de collaboration interentreprises afin de créer des collaborations inter-entreprises sources d'économies d'échelle, de gains de compétitivité, et d'innovation.

L'intervention de la Région intervient sous la forme d'un accompagnement aux réseaux d'appui aux entreprises (chambres consulaires par exemple), de soutien aux structures de type cluster et pôle de compétitivité, et de soutien à des actions collectives.

Mise en œuvre, en lien avec l'Etat, des solutions de la Nouvelle France Industrielle pour assurer le déploiement de l'Usine du Futur sur la Guadeloupe, en définissant par exemple : une démarche de sensibilisation aux nouveaux modèles d'affaires, des organisations ouvertes et des équipements modernisés, ainsi qu'une offre de service pour leur accompagnement (stratégique, technique, compétences nouvelles).

Les neuf solutions thématiques retenues dans le cadre de ce programme national concernant en effet directement l'économie guadeloupéenne et sont cohérentes avec les enjeux de la Stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente (SRI-SI) : alimentation intelligente – nouvelles ressources – mobilité écologique – transition énergétique – ville durable – confiance numérique – objets intelligents – économie des données – médecine du futur – transport de demain.

Développement des démarches de rapprochement entre les entreprises et les acteurs de la formation, à l'échelle de filières, secteurs d'activités notamment en vue de mieux anticiper les besoins en compétence et en emploi ainsi que l'insertion des demandeurs d'emploi, des jeunes en formation et des étudiants sur le marché du travail (de type Gestion prévisionnelle de l'emploi des cadres – GPEC sectorielle et territoriale). Les interventions de la Région sont soutenues dans le cadre du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).

Lancement, en partenariat avec l'Etat, des comités stratégiques de filières issus du Conseil National de l'Industrie et de la Conférence Nationale des services (en complément du COSDA - Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole - d'ores-et-déjà existant).

Objectif 1.5 : Faciliter le développement d'outils immobiliers et fonciers à destination des entreprises

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Développement d'une offre d'hébergement et d'accueil territorialisée répondant aux différents stades de vie des entreprises (permet la mutualisation des fonctions supports au sein d'espaces hybrides, tels que co-working, tiers-lieux, avec couveuse/pépinière/hôtel et ZAE)

Accompagnement des EPCI dans l'élaboration de leur stratégie de requalification et rénovation des zones d'activités existantes afin de disposer d'une offre foncière et immobilière attractive, durable et connectée ;

Travail à l'état des lieux des outils existants en matière de portage foncier ;

Soutien aux EPCI afin de les aider au montage de dossiers de co-financement sur des fonds européens de leurs projets en matière immobiliers d'entreprises.

Axe 2 : Renforcer et diffuser l'innovation et les usages du numérique dans les entreprises guadeloupéennes

Introduction : Constats et cohérence de l'axe stratégique 2

La Guadeloupe abrite le plus important dispositif de recherche publique de l'outre-mer français lequel regroupe le pôle Guadeloupe de l'Université des Antilles (UA) et s'appuie sur la présence de différents établissements de recherche nationaux¹⁷. L'effectif de recherche se chiffre à près de 1 000 personnes¹⁸. Ces 1 000 personnes sont ainsi réparties entre une vingtaine d'organismes et laboratoires de recherche. Ce paysage se caractérise par des équipes de petite taille et concourt à un défaut de masse critique. Parallèlement, le dispositif local bénéficie d'un parc d'équipements et d'infrastructures de grande qualité. Cependant, il demeure essentiellement tourné vers le monde académique, à l'instar des équipements présents dans les lycées. Bien que les organismes disposent de service partenariat/valorisation, il importe de noter un défaut de stratégie de valorisation des résultats scientifiques et expertises présentes sur le territoire. Cette lacune nuit à la visibilité et lisibilité du potentiel de transfert et donc au développement de collaborations recherche/entreprises.

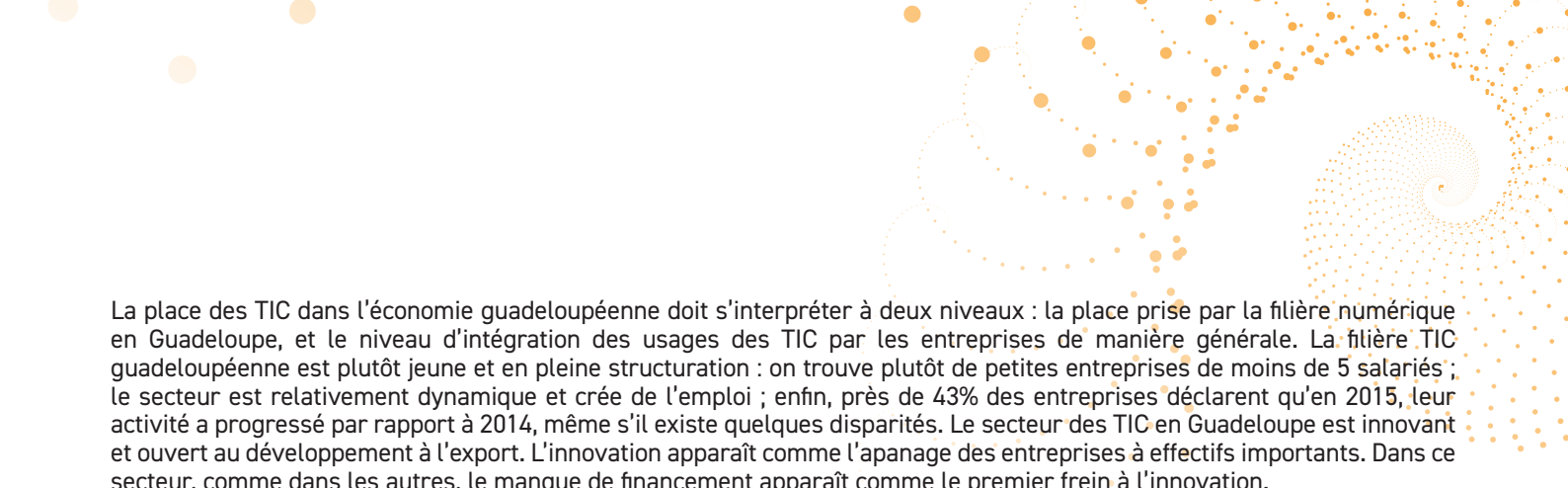
Il importe toutefois de souligner la présence d'instituts techniques tels que l'IT² et IKARE, ainsi que du RITA. Ils œuvrent activement au rapprochement et au dialogue ascendant-descendant entre le monde agricole et celui de la recherche.

En outre, dans la logique de mise en réseau des acteurs formation-recherche-entreprises, la présence de Synergîle, qui fêtera ses 10 ans en 2017, pôle adossé à CapEnergies, met en exergue d'une part la pertinence du périmètre couvert par ce cluster, d'autre part l'existence sur le territoire d'une dynamique recherche-transfert-entreprise et formation. La présence des deux formations d'ingénieurs de l'UA corrobore ce constat. Outre Synergîle, Guadeloup Tech et le cluster maritime relèvent également de cette démarche collaborative. Toutefois, le succès relatif de ces 2 entités rappelle les difficultés et l'appétence encore très modérée des entreprises à se mobiliser au sein de logique collective.

Par ailleurs, comme le soulignait l'étude de la Commission européenne sur l'innovation (*Community Innovation Survey*), près de 50 % des entreprises déclaraient innover. Ce chiffre est à nuancer quand il s'agit d'innovation technologique (procédés, produits). En effet, différents freins entravent le projet du porteur. Il en va ainsi d'une offre d'accueil-hébergement insuffisante, d'une gamme de solutions de financement peu adaptée au tissu, sans oublier un dispositif d'accompagnement insuffisant et non structuré. Enfin, le manque de sensibilisation, d'information et de formation des cibles potentielles (étudiants, chercheurs, chefs d'entreprises, salariés) explique également une culture de l'innovation atone. De plus, le faible recours aux marchés publics par les acteurs publics pour stimuler l'innovation n'incite pas davantage les entreprises à soumettre des propositions innovantes. Or, notamment avec les nouvelles dispositions du code des marchés publics, l'activation du levier de la commande publique comme vecteur innovation peut s'avérer très stimulant. Ces faiblesses ne doivent pas occulter la présence d'une pépinière d'entreprises innovantes, Audacia ; dont la majorité des entreprises relève du domaine du numérique. A noter aussi, la présence au sein de l'UA du pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE Antilles-Guyane). Bien que très jeune, il ambitionne la création à l'horizon de 3 ans de 5 projets innovants Guadeloupe, Martinique, Guyane réunies.

¹⁷ INRA, CIRAD, CNRS, INSERM, BRGM, Institut Pasteur, IPGP

¹⁸ 830 personnes - chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens d'après la S3 Guadeloupe 2014-2020



La place des TIC dans l'économie guadeloupéenne doit s'interpréter à deux niveaux : la place prise par la filière numérique en Guadeloupe, et le niveau d'intégration des usages des TIC par les entreprises de manière générale. La filière TIC guadeloupéenne est plutôt jeune et en pleine structuration : on trouve plutôt de petites entreprises de moins de 5 salariés ; le secteur est relativement dynamique et crée de l'emploi ; enfin, près de 43% des entreprises déclarent qu'en 2015, leur activité a progressé par rapport à 2014, même s'il existe quelques disparités. Le secteur des TIC en Guadeloupe est innovant et ouvert au développement à l'export. L'innovation apparaît comme l'apanage des entreprises à effectifs importants. Dans ce secteur, comme dans les autres, le manque de financement apparaît comme le premier frein à l'innovation.

Dans les autres secteurs économiques, si les entreprises sont globalement bien équipées, l'usage des TIC reste à développer. Il existe une difficulté à accompagner ce changement et les freins tiennent à la fois à des problématiques de sensibilisation, de compétences, de génération, mais également de financement, et d'accompagnement technique des entrepreneurs.

Face à ces constats, et pour « renforcer et diffuser l'innovation et le numérique dans les entreprises guadeloupéennes », 3 objectifs sont poursuivis. En premier lieu, l'instauration d'un écosystème réactif à l'écoute du porteur de projet, reposant tant sur une offre d'accueil-hébergement, des outils financiers et un appui opérationnel et performant de proximité, sans oublier les interfaces techniques. En second lieu, l'éveil à l'esprit d'entreprise, la sensibilisation à l'innovation, la formation aux nouvelles formes d'économies, ainsi que l'incitation aux démarches collectives sont des prérequis pour réussir le pari de l'innovation. En troisième lieu le fait de faire des TIC un véritable moteur de compétitivité et d'innovation des entreprises du territoire. Il s'agit en effet de pouvoir développer le volet usages et services, notamment appliqué à l'économie, en parallèle de l'effort significatif que porte la Région dans le domaine des infrastructures par le biais de son schéma d'aménagement numérique pour le Très Haut Débit.

Ces objectifs répondent à la fois aux enjeux identifiés de diffusion des innovations technologiques et non technologiques, organisationnelles et sociales, et des nouveaux modèles d'économie collaborative dans les entreprises guadeloupéennes, ainsi qu'à celui d'intégration des usages du numérique dans les entreprises pour améliorer leur productivité et leur compétitivité. En complément, il s'agit d'apporter une réponse à l'enjeu de structuration et le développement du caractère opérationnel du réseau régional d'acteurs de l'innovation afin de mieux accompagner les entreprises innovantes.

Les interventions de la Région au titre de cet axe mettent en œuvre les orientations et actions arrêtées précédemment dans le cadre de la Stratégie Régionale d'Innovation de la Guadeloupe (SRI-SI). En effet, celle-ci se concentre sur la mise en place des outils nécessaires à l'animation du réseau régional d'innovation, la promotion de l'esprit d'entreprise et le développement de nouveaux produits et services et nouvelles formes d'organisations dans les entreprises guadeloupéennes, la création de passerelles entre les entreprises et les acteurs de la recherche et de la formation, et l'accroissement des activités de recherche et développement appliquée portées par les acteurs de la recherche dans les domaines de spécialisation intelligente. Cette dernière priorité de la SRI-SI étant intégrée dans le Schéma régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (SRESRI).

Les interventions de la Région au titre de cette axe mettent en œuvre également les orientations et actions arrêtées par la Région dans le cadre du projet de Schéma de développement des usages du numérique (2016, en cours d'adoption) en faveur des entreprises, qui entend « faire des TIC un moteur de compétitivité et d'innovation des entreprises du territoire ».

En complément, certaines actions déclinant les objectifs 1 et 2 seront mises en œuvre au titre du SRESRI. Certaines actions déclinant l'objectif 1 le seront également au titre du CPRDFOP.

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 2 :

Face à ces constats, la Région poursuivra les 3 objectifs suivants :

Objectif 2.1 : Instauration un environnement de l'innovation opérationnel et performant

Cet objectif opérationnel est à mettre en cohérence avec l'axe d'intervention 2 de la SRI-SI sur la mise en place des outils nécessaires à l'animation du réseau régional d'innovation.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Installation de la technopole de services à l'innovation de Guadeloupe, pilier de l'écosystème et animatrice de ce dernier,

en particulier du réseau régional de l'innovation. Ce dernier, dans une logique de proximité avec les porteurs de projets, entretiendra des échanges avec son homologue de l'accompagnement. (Ex : outils d'animation (cf. SRI-SI), formations des membres du réseau, démarches de détection et d'accompagnement (rôle de clusters, mais aussi cellule de valorisation de l'UA et services partenariats des organismes de recherche)) ;

Déploiement d'une offre d'accueil et d'hébergement (incubateur, pépinière, espaces co-working, tiers lieux...). Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec celle inscrite dans l'axe 1 du présent SRDEII ;

Mise en place d'interfaces également lieux de rencontres et d'expérimentation et soutien à leur mise en réseau (ex : plateaux techniques fédérant notamment les équipements des lycées et des organismes de recherche, université compris - cette action sera mise en œuvre en lien avec le SRESRI - ; Fab lab, living lab, labtech ...)

Structuration de l'offre de solution de financement pour soutenir toutes les formes d'innovation (technologique, organisationnelle, sociale, ...), de l'amorçage pour les jeunes entreprises innovantes, au capital-risque, en passant par les prêts. Il conviendra aussi de tenir compte des opportunités offertes par les marchés publics d'innovation pour appuyer les entreprises innovantes.

Objectif 2.2 : Développer la culture de l'innovation, et soutenir les nouvelles formes d'organisation

Cet objectif met en œuvre l'orientation 2 de la Stratégie régionale d'innovation (SRI-SI) sur la promotion de l'esprit d'entreprise et le développement de nouveaux produits et services et nouvelles formes d'organisations dans les entreprises guadeloupéennes. Elle cible à la fois les entreprises innovantes en création et les entreprises existantes ayant un projet individuel d'innovation, ainsi que l'acteur de l'accompagnement et l'acheteur public. Il vise aussi à favoriser l'émulation et l'intégration de compétences au sein des entreprises.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Information et sensibilisation des étudiants, des jeunes et des moins jeunes à l'innovation (PEPITE, journées régionales de l'innovation, etc...). Les interventions de la Région en faveur de l'innovation, du transfert et de l'entrepreneuriat étudiant sont soutenues dans le cadre du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (SRESRI) ;

Appui à la mobilité des chercheurs en entreprises, et des personnels d'entreprises au sein des laboratoires de recherche. Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'axe 4 du SRESRI;

Mise en place des formations dédiées à l'innovation, gestion des projets innovants, formation des acteurs de l'accompagnement, des acheteurs publics.

Objectif 2.3 : Faire des TIC un moteur de compétitivité et d'innovation des entreprises du territoire

Cet objectif opérationnel met en œuvre intégralement les orientations 5 (« des entreprises plus connectées pour une compétitivité renforcée ») ; et 6 (« une filière numérique structurée et compétitive », du projet de Schéma de développement des usages du numérique (SDUN – 2016).

L'atteinte de cet objectif passe donc par la mise en œuvre des actions suivantes inscrites dans le projet de SDUN :

Soutien à l'investissement des entreprises pour le développement des usages des TIC (cf. fiche action n°8 du projet de SDUN). Dans le secteur des entreprises touristiques et culturelles, les actions seront conduites en lien avec les objectifs inscrits au titre de l'axe 6 du SRDEII (cf. infra).

Sensibilisation au numérique des petites entreprises (y compris commerce, artisanat) et favoriser leurs accompagnements dans leurs projets d'intégration des usages numériques dans leur processus : sensibilisation, pré-diagnostic et aide à l'innovation numérique cf. (fiche action n°13 du SDUN)

Structuration et renforcement de la compétitivité de la filière numérique au bénéfice de l'ensemble des entreprises guadeloupéennes (cf. fiches actions n°14 à 17 du SDUN) :

- Accompagnement et valorisation des entreprises locales du secteur numérique à l'étranger ;
- Gestions prévisionnelles de l'emploi des cadres (GPEC) territoriales des entreprises du numérique ;
- Appui à des actions d'animation de la filière TIC ;
- Elaboration d'un plan de GPEC territoriale sur les besoins en compétence des entreprises du numérique ;
- Soutien à la mise en place de tiers-lieux.
- Soutien de la filière audiovisuelle locale

Axe 3 : Valoriser les savoir-faire des entreprises guadeloupéennes et favoriser leur internationalisation

Introduction : Constats et cohérence de l'axe stratégique 3

La Guadeloupe exporte environ pour 30 millions d'euros de marchandises, produits et services chaque année. Le taux de couverture des échanges n'excède pas 8%¹⁹, indiquant une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur ; et environ une centaine d'entreprises du territoire sont exportatrices²⁰. Toutefois, même s'ils restent faibles, des signes d'amélioration de la situation se font jour : chaque année des primo-exportants s'engagent dans cette voie ; une dynamique s'installe dans le secteur des services où la Guadeloupe dispose de compétences reconnues en matière d'énergies renouvelables, de construction antisismique, de valorisation des déchets, d'expertise en matière d'infrastructures de communication.

L'internationalisation de l'activité des entreprises constitue un enjeu majeur, mais récurrent, du développement économique de la Guadeloupe. La double faiblesse de l'éloignement de la Guadeloupe du continent européen et de l'étroitesse du marché local fait de son insertion dans l'espace économique de la Caraïbe une priorité. Soutenue par l'Union européenne, la Guadeloupe a ainsi opéré un changement de stratégie il y a plusieurs années afin de s'impliquer davantage dans la zone Caraïbe et devenir une des plateformes inter-régionales qui compte et développer ses échanges commerciaux²¹. La loi du 23 novembre 2016 "relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional" offre de nouvelles opportunités en permettant notamment à toutes les collectivités de conclure des conventions avec un Etat étranger. Enfin, le Brexit offre l'opportunité à la Guadeloupe de se positionner comme porte d'entrée de l'Europe dans la zone, maintenant que les territoires caribéens rattachés à la couronne britannique vont perdre de facto leur statut de PTOM de l'Union européenne.

Les marges de progression des exportations guadeloupéennes dans l'espace Caraïbe sont encore importantes et notamment dans des secteurs déjà concernés (aliments-santé ; matériaux/éco-matériaux) ou bien des secteurs en devenir (développement portuaire ; logistique ; TIC/TES ; et médias/image)²². En 2015, les exportations vers la zone Caraïbe restent relativement faibles et ne représentent que 2,2 % de la valeur des produits exportés, contre 42,1% pour la France ou encore 14% pour l'Union européenne²³.

Dans ce contexte, deux freins importants se combinent : la petite taille des entreprises (97,4% des entreprises avaient moins

19 Source Rapport annuel bilan 2015 Guadeloupe, IEDOM 2016.

20 Source PRIE Guadeloupe.

21 Source Stratégie Guadeloupe 2020 : L'accord de partenariat économique signée entre l'Union Européenne et le Cariforum depuis le 15 octobre 2008 a acté le principe d'un désarmement tarifaire sur la base d'un calendrier jusqu'en 2033. L'objectif final est l'instauration d'une zone de libre-échange. La Guadeloupe est concernée au premier chef puisqu'elle possède le statut de Région Ultrapériphérique de l'Europe au sein de la zone Caraïbe. Dans la même logique, la Guadeloupe a souhaité avoir des relais au sein du réseau diplomatique français dans les Amériques.

22 Source PRIE Guadeloupe.

23 Source Rapport annuel bilan 2015 Guadeloupe, IEDOM 2016.

de 10 salariés en 2015²⁴) ; et la faible structuration des acteurs économiques par filière qui pourrait compenser par un effet-taille la physionomie du tissu économique. De plus, les entreprises qui exportent rencontrent des difficultés pour adresser leurs produits et services en raison de barrières tarifaires et réglementaires à l'entrée (qui devraient progressivement s'atténuer), ainsi que de coûts liés au transport et à la logistique. Dès lors, l'amélioration des infrastructures portuaires et des services associés (logistique) peut générer des gains d'efficience pour l'activité internationale des entreprises²⁵. Par ailleurs, si le développement de stratégies ciblées sur les marchés porteurs et/ou haut de gamme est nécessaire au niveau des TPE-PME, il manque une offre d'accompagnement personnalisée pour identifier, connaître et adresser les marchés.

Face à ces constats, 2 objectifs seront poursuivis dans cet axe d'intervention. Il s'agit d'accroître le volume des ventes à l'export des entreprises guadeloupéennes, d'une part, et de mettre en perspective et de valoriser les atouts et savoir-faire locaux pour renforcer l'attractivité de la Guadeloupe et de ses territoires, d'autre part.

Cet axe d'intervention 3 d'internationalisation fait écho au Plan Régional pour l'Internationalisation des Entreprises de la Guadeloupe (PRIE – 2015) ; il impose également une réflexion sur la politique d'attractivité de la région avec la mise en place d'un dispositif de marketing territorial.

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 3 :

Face à ces constats, la Région poursuivra les 2 objectifs suivants :

Objectif 3.1 : Accroître l'export pour développer l'activité économique et l'emploi en Guadeloupe

Cet objectif opérationnel met en œuvre les orientations du Plan Régional pour l'Internationalisation des Entreprises de la Guadeloupe (PRIE – 2015).

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Développement de la culture de l'international auprès des entreprises ;

Meilleure identification et valorisation du potentiel de l'économie régionale guadeloupéenne sur les marchés internationaux, y compris pour les produits agricoles (bananes et canne à sucre transformée) : couple pays/secteurs et organisation de l'offre en pôles et filières (3 typologies de cibles géographiques : Caraïbe – Europe – International) ;

Mise en place d'une offre globale d'accompagnement des entreprises à l'export (conseil, faire connaître aux entreprises les potentialités de développement dans les marchés voisins, ingénierie, financement...);

Développement d'actions collectives de prospection à l'international (délégation d'entreprises dans les pays cibles, promotion des savoir-faire...);

Renforcement du positionnement de la Guadeloupe dans la Caraïbe et favoriser les échanges dans cette zone (système de transport de marchandises adapté aux volumes échangés, favoriser les échanges avec les chercheurs des pays voisins de la Caraïbe, mettre en place des programmes de recherche et projets commun avec les pays voisins, intégrer des réseaux nationaux et internationaux...). Les interventions de la Région en faveur de l'accueil de chercheurs extérieurs, des échanges dans le domaine de l'enseignement supérieur sont soutenues au titre du SRESRI.

Objectif 3.2 : Valoriser les savoir-faire pour renforcer l'attractivité de la Guadeloupe

Dans le but de favoriser les investissements porteurs d'emplois et de valeur pour les économies régionale et territoriales, les acteurs du territoire doivent développer leurs stratégies d'attractivité.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

²⁴ Source INSEE, Sirene.

²⁵ Cf. PO FEDER-FSE 2014-2020 (axes 6 et 7).

Développement d'une stratégie de marketing territorial valorisant notamment les savoir-faire et les avantages comparatifs de la Guadeloupe, tels que par exemple sa position de terre d'expérimentation pour tester de nouvelles technologies adaptées au milieu tropical (énergie renouvelable, réseau électrique intelligent, gestion de la biodiversité tropicale, bâti en milieu tropical, etc.), ou dans le domaine des industries créatives et culturelles (festival, accueil de tournage, etc.) qui sont à la fois vecteurs d'échanges culturels et de retombées économiques pour la Guadeloupe ;

Accompagnement au développement à la modernisation des infrastructures nécessaires au développement économique et à l'ouverture internationale :

- Déploiement opérationnel du Grand Port de Guadeloupe (en lien avec l'axe prioritaire 6 du Programme opérationnel (PO) FEDER-FSE Région 2014-2020 – : « Améliorer l'accessibilité externe et interne du territoire »)
- Modernisation des installations et services aéroportuaires Guadeloupe (en lien avec l'axe prioritaire 7 du PO-FEDER-FSE Région 2014-2020 : « promouvoir le développement urbain »)

Axe 4 : Promouvoir une agriculture et une agro-transformation durables et compétitives facteurs de développement pour une croissance verte

Introduction : Constats et cohérence de l'axe stratégique 4

La Guadeloupe est riche de son environnement naturel. Elle dispose de ce point de vue d'un avantage comparatif indéniable, propice à l'activité dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-transformation.

L'agriculture et les activités marines constituent des piliers historiques de l'économie guadeloupéenne. Les produits agricoles, sylvicoles, et les produits agro-alimentaires représentent encore aujourd'hui plus de la moitié des exportations mais le secteur primaire ne génère en revanche que 2,5 % de la richesse créée sur le territoire en 2010²⁶. La surface agricole utilisée (SAU), qui est évaluée à 31 000 hectares (ha) en 2013, est relativement stable ces dernières années²⁷. La culture de la canne à sucre et de la banane sont les deux principales filières agricoles, représentant respectivement 44,2% et 7,6 % de la surface agricole. Parallèlement à ces filières d'exportation, il importe de tenir compte des filières de diversification, ainsi que de la petite agriculture familiale. Ferment du lien social, cette dernière constitue un enjeu pour le secteur

La performance et la compétitivité des filières de ce secteur ont fait d'importants progrès mais restent hétérogènes et ne sont pas encore en mesure d'atteindre l'objectif premier d'autosuffisance alimentaire et de manière secondaire de diversification des exportations de la production guadeloupéenne sur une large gamme de productions et de produits.

Dans le secteur de l'agriculture, où l'innovation de produits et de processus est un enjeu majeur, avec la présence d'une recherche d'excellence et de centres techniques (INRA et CIRAD, IT², IKARE, CTCS, RITA), la question du transfert technique de la recherche au champ reste encore une problématique importante. De plus, l'appareil de production agricole est actuellement orienté vers l'exportation et n'exploite pas suffisamment le potentiel du marché intérieur. Pour ce faire, la production agricole doit s'inscrire davantage dans des processus de qualité (label sur l'agriculture raisonnée par exemple) et se diversifier (notamment les cultures légumières et fruitières), mais surtout, organiser les circuits de commercialisation pour répondre à la demande intérieure (restauration scolaire, restauration touristique, vente en grande surface). Toutefois, il convient de noter la présence de quelques initiatives qui témoignent d'une volonté des acteurs de se fédérer et de s'organiser pour créer davantage de valeur ajoutée. A ce titre, on peut citer l'exemple de l'izine santral de la CANGT.

La reprise d'entreprise représente un besoin important en lien avec le vieillissement de la population. De plus, l'accès aux financements, notamment bancaires, est une difficulté récurrente rencontrée par les installations agricoles qui pénalise l'activité et l'investissement. Demeure également la problématique de la structuration de la filière agricole, et la transformation en interprofessions qui si elle a fait des progrès reste encore insuffisante, et freine la production de valeur ajoutée et la diversification des produits issus de l'agro-transformation.

²⁶ Source Rapport annuel bilan 2015 Guadeloupe, IEDOM 2016.

²⁷ Source Ministère de l'agriculture, Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA).

De plus, les acteurs économiques sont soumis à un cadre réglementaire de plus en plus contraignant. Ils sont aussi impactés par les mutations numériques et surtout environnementales (transition agro-écologique et énergétique), mais peinent à s'y adapter et à faire évoluer les installations productives ainsi qu'à élargir les débouchés des produits. Or, c'est une condition de pérennité et de développement de leurs activités. L'intégration de ces mutations est d'autant plus difficile que la structuration des acteurs est faible : les entreprises sont de petite taille et les filières sont encore peu organisées. Parallèlement, l'efficacité du fonctionnement de la chaîne d'acteurs (INRA, CIRAD, RITA, IT², IKARE, CTCS) s'avère également déterminante pour favoriser l'adaptation à ces mutations.

Face à ces constats, et pour « promouvoir une agriculture durable et compétitive », 2 objectifs sont poursuivis. Il s'agit du développement d'une production agricole plus compétitive, plus durable et plus diversifiée en mesure de répondre aux besoins de la population ; et du développement de la transformation des produits agricoles.

Les interventions de la Région au titre du SRDEII s'inscrivent de manière cohérente avec les orientations de la programmation européenne 2014-2020 en la matière (PDRG 2014-2020).

En complément, certaines actions identifiées sont mises en œuvre au titre du CPRDFOP. L'accompagnement à l'export de certaines activités agricoles et d'agro-transformation est traité sans l'axe stratégique d'intervention 3 « mieux ouvrir à l'international les entreprises guadeloupéennes, en valoriser les savoir-faire, notamment dans le bassin caribéen ».

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 4 :

Face à ces constats, la Région poursuivra les 2 objectifs suivants :

Objectif 4.1 : Développer une production agricole plus compétitive, plus durable et plus diversifiée en mesure de répondre aux besoins de la population

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Renforcement du transfert technique agricole au travers notamment du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole de Guadeloupe (RITA) en faveur notamment d'une agriculture plus durable et agro-écologique ;

Accompagnement des agriculteurs dans la prise en compte des actions liées à la transition énergétique.

Déploiement d'une offre d'ingénierie financière dédiée à l'agriculture, et notamment l'agriculture durable, permettant de soutenir la modernisation des installations et l'installation de jeunes exploitants ;

Etat des lieux dans une logique de préservation et aménagement du foncier agricole permettant la mise en place d'exploitations viables (en favorisant, par exemple, la forme du Groupement Foncier Agricole (CFA) ; en appliquant la loi sur les terres incultes ou insuffisamment cultivées ; en créant des Zones Agricoles Protégées (ZAP) ; en rendant le foncier exploitable en mettant par exemple en place des voiries de dessertes, l'accessibilité à l'eau agricole...)

Favorisation de la transmission des exploitations en définissant par exemple les modalités d'une retraite descente pour les agriculteurs, ainsi qu'en arrêtant un schéma de soutien, financier pour la reprise des exploitations

Soutien à l'accès au foncier agricole pour les jeunes agriculteurs ;

Accompagnement à la commercialisation des produits via notamment la mise en place du Marché d'Intérêt Régional, l'identification de nouveaux segments de marchés (ex. restauration collective, touristique et grande surface, etc.), l'amélioration du conditionnement ;

Des actions complémentaires soutenues par la Région sont inscrites dans le CPRDFOP en matière de formation, valorisation des métiers agricoles et de la pêche afin d'en renforcer l'attractivité auprès des jeunes en formation, et mieux les orienter sur ces métiers.

Objectif 4.2 : Développer la transformation des produits agricoles

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Renforcement des capacités des interprofessions (IGUAVIE, IGUACANNE, IGUAFLHOR) ;

Soutien des investissements productifs et de l'innovation dans le secteur de la transformation (alimentaire et non alimentaire) des produits de l'agriculture, en lien notamment avec les axes 1 et 2 du présent SRDEII ;

Constitution d'une offre accessible aux entreprises d'équipements scientifiques, techniques, plateformes technologiques pour réaliser des tests, des analyses et bénéficier de conseil, en lien avec les interventions de la Région au titre du SRESRI.

Mise en place d'un label qualité et d'une marque « Guadeloupe » et d'une campagne de communication associant l'idée de consommation locale et de santé/nutrition afin d'améliorer la visibilité des produits guadeloupéens vis-à-vis de la population et des touristes.

Axe 5: Promouvoir et développer une économie bleue

Introduction : Constats et cohérence de l'axe stratégique 5

La Guadeloupe est riche de son environnement naturel marin. Son espace, et par conséquent son patrimoine est constitué de 98% d'océan.

Cet atout maritime fantastique constitue un très fort potentiel de développement de la Guadeloupe, à travers la croissance bleue et toutes ses dimensions porteuses de retombées économiques, d'emplois durables, et de mieux être social et environnemental.

Les activités marines, au même titre que l'agriculture, constituent un pilier historique de l'économie guadeloupéenne. Dans le secteur de la pêche, la production ne permet cependant pas de satisfaire les besoins de la population et stagne ces dernières années, s'établissant entre 3 000 et 4 000 tonnes sur la période 2010-2014²⁸.

La performance et la compétitivité des différentes filières de ce secteur sont hétérogènes mais globalement insuffisantes pour atteindre l'objectif premier d'autosuffisance alimentaire et de manière secondaire de diversification des exportations de la production guadeloupéenne.

De même, le besoin de structuration de la filière, et la transformation en interprofessions, sont très importants et constituent une condition de développement de la production ; de même que la diversification des activités, notamment sur le nautisme et le tourisme (ex : pécaturisme).

Face à ces constats, et pour « promouvoir et développer une économie bleue, source de diversification économique pour la Guadeloupe », 3 objectifs sont poursuivis. Il s'agit de la pérennisation du secteur de la pêche ; du développement de la transformation des produits de la pêche ; sans oublier l'accompagnement de la diversification des activités autour de la mer et du littoral.

Les interventions de la Région au titre du SRDEII s'inscrivent de manière cohérente avec les orientations de la programmation européenne 2014-2020 en la matière (FEAMP 2014-2020).

En complément, certaines actions identifiées sont mises en œuvre au titre du CPRDFOP.

²⁸ Source IFREMER.

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 5 :

Face à ces constats, la Région poursuivra les 3 objectifs suivants :

Objectif 5.1 : Pérenniser le secteur de la pêche et de l'aquaculture

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Aide à l'installation et reprise / transmission d'installations ainsi qu'à la modernisation des outils et équipements (bateaux) ;

Accompagnement à la commercialisation des produits (marché local et régional), et à l'identification de nouveaux segments de marchés ;

Organisation de la traçabilité de la production ;

Mise en place d'une offre d'ingénierie financière spécifique à ces activités de pêche ;

Consolidation des entreprises artisanales du secteur au travers d'un renforcement de l'appui technique aux entreprises.

• A titre d'exemples : renforcement des équipements des ports de pêche ; mise en place d'un centre de gestion des entreprises de pêche et d'aquaculture pour aider à la comptabilité, gestion et résorption des dettes sociales ; développement d'une coopérative d'avitaillement ; instauration du suivi des ressources exploitées, et de l'évaluation des stocks et rendements maximum durables...

Evaluation des besoins et objectifs de formation maritime et para maritime pour la croissance bleue en Guadeloupe (Archipel, Antilles Guyane, régional), et mise en place de ces formations. A ce titre, les interventions de la Région sont soutenues dans le cadre du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) ;

Le conseil régional apportera son soutien à l'action de l'État en matière de lutte contre les pêches et importations illégales ;

Organisation de la coopération régionale pour la gestion des ressources partagées (une obligation de coopération régionale pour la gestion des ressources communes, intégration et participation active à la COPACO et ses ateliers thématiques pour l'évaluation et la gestion des ressources - compétence réglementaire de la COPACO en cours -, organisation de la double subsidiarité pour la représentation de l'UE au sein de l'Organisation Régionale de Pêche)

Objectif 5.2 : Développer la transformation des produits de la mer (pêche et aquaculture)

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Renforcement des capacités des interprofessions (Interprofession de la pêche) ;

Soutien des investissements productifs et de l'innovation dans le secteur de la transformation (alimentaire et non alimentaire) des produits de la pêche, en lien notamment avec les axes 1 et 2 du présent SRDEII

A titre d'exemples : étude pour la mise en place d'un Centre Technique et Industriel de la Pêche et de l'Aquaculture de l'archipel Guadeloupe avec une portée et une ambition régionale ; action de valorisation des connaissances et savoirs traditionnels des marins pêcheurs au service de l'évaluation et de la préservation environnementale, de la biodiversité et des espèces exploitées ; développement des techniques de pêche sélectives et moins impactantes ; approche innovante de l'accès et de la gestion de la ressource dans une approche écosystémique spatialisée...

Constitution d'une offre accessible aux entreprises d'équipements scientifiques, techniques, plateformes technologiques pour réaliser des tests, des analyses et bénéficier de conseil, en lien avec les interventions de la Région au titre du SRESRI.

Mise en place d'un label qualité et d'une marque « Guadeloupe » et d'une campagne de communication associant l'idée de

consommation locale et de santé/nutrition afin d'améliorer la visibilité des produits guadeloupéens vis-à-vis de la population et des touristes.

Objectif 5.3 : Accompagner la diversification des activités autour de la mer et du littoral (économie littorale)

Cet objectif opérationnel est à mettre en cohérence avec le Fonds Européens consacré aux Affaires Maritimes et à la Pêche (FEAMP 2014-2020), et particulièrement sa mesure 30 sur la « diversification des activités liées à la mer ».

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Contribution au déploiement d'activités touristiques littorales et maritimes ;

Développement des activités nautiques (cf. dont les chantiers navals de maintenance) ;

Accompagnement à la diversification des activités pour les pêcheurs, notamment à travers le pescatourisme ;

Soutien aux projets d'infrastructures tournées vers la mer et ayant un impact économique en matière de création d'emplois ;

Soutien à la structuration des acteurs de ces nouvelles activités.

Axe 6 : Faire de l'économie sociale et solidaire (ESS), un levier de croissance pour les territoires de la Guadeloupe

Introduction : Constats et cohérence de l'axe stratégique 6

Face à d'importants besoins sociaux, environnementaux, culturels et économiques, l'économie guadeloupéenne a développé un tissu dense d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) (associations, coopératives ou mutualistes et entreprises solidaires dont le fonctionnement est basé sur des principes de solidarité et d'utilité sociale). Ce secteur représente ainsi environ 1 250 employeurs et 12 750 emplois, soit 11,4% des emplois salariés²⁹.

Son développement est un vecteur de dynamisme et de retombées durables pour l'économie locale, dans la mesure où ses emplois sont non délocalisables et contribuent à expérimenter de nouvelles formes économiques (économie circulaire, économie collaborative, économie fonctionnelle...) ainsi qu'à étoffer l'offre territoriale d'accès à l'emploi des habitants, de diffusion de la culture et de la science, d'activité sportive, de préservation de l'environnement naturel et patrimonial etc.

Mais les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont confrontées à plusieurs difficultés qui freinent leur développement : une faible mise en réseau et structuration du secteur, une offre de financement parfois inadaptée, une insuffisante intégration dans d'autres secteurs économiques (notamment la pêche, l'agriculture et le tourisme). De plus, ce nouveau mode d'entrepreneuriat répond à des objectifs et à une éthique propre, visant tant le réinvestissement des bénéfices pour assurer des emplois durables, qu'une démocratie participative dans les formes de gouvernance

Face à ces constats, et pour « faire de l'économie sociale et solidaire, un levier de croissance pour les territoires de la Guadeloupe », 3 objectifs sont poursuivis. Il s'agit de l'information et de la formation autour de l'ESS et de ses valeurs ; de la structuration du réseau des acteurs de l'économie sociale et solidaire, du soutien et de la promotion de nouvelles formes d'économie collaborative, et de développer de nouvelles offres d'ingénierie financière pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

En complément, certaines actions identifiées et déclinant notamment l'objectifs 1 seront mises en œuvre au titre du CPRDFOP.

²⁹ Source Conseil régional et préfecture de Guadeloupe.

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 6 :

Face à ces constats, la Région poursuivra les 4 objectifs suivants :

Objectif 6.1 : Informer et former autour de l'ESS et de ses valeurs

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Information du grand public et démocratisation de ce nouveau mode de gestion pour un entrepreneuriat durable et solidaire via la définition d'une charte de l'ESS ;

Construction, développement et promotion des outils destinés à former les acteurs ;

Proposition de dispositifs spécifiques pour l'entrepreneuriat ou les initiatives portées ou à destination des femmes favorisant ainsi le rééquilibrage de l'emploi ;

Renforcement des conditions d'une plus grande égalité professionnelle et d'une démocratie participative dans les processus de décisions.

Objectif 6.2 : Structurer le réseau des acteurs de l'ESS

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Mise en place d'une CRESS unique agréée par l'Etat et la Région ; et des ambassadeurs de l'ESS dans chacun des EPCI ;

Mise en place d'une conférence territoriale partenariale du suivi des actions de l'ESS

Sensibilisation des jeunes, des étudiants, et les créateurs d'entreprises à l'ESS. Les interventions de la Région à ce titre sont également soutenues au titre du CPRDFOP et du SRESRI ;

Valorisation des emplois et des initiatives dans l'économie sociale et solidaire notamment auprès des autres entreprises (état des lieux des bonnes pratiques et retours d'expérience, mise en réseau, partenariats entre acteurs de l'ESS et acteurs de l'économie traditionnelle, création d'un prix d'excellence et d'innovation dans la silver économie (cette action est à mettre en lien avec l'axe 2 du présent SRDEII)

Facilitation de la transformation des associations de l'ESS en entreprises telles que des sociétés coopératives (Société Coopérative d'Intérêt Collectif ou SCIC, Société Coopérative et Participative ou SCOP) ..., véritables opportunités de développement et de pérennisation de l'activité et des emplois

Objectif 6.3 : Soutenir et promouvoir les nouvelles formes d'économie collaborative

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Déploiement des projets d'économie circulaire sur l'ensemble du territoire, de territoires infrarégionaux, ou à l'échelle de zones d'activités ;

Accompagnement au déploiement de circuits courts en particulier dans le secteur agricole et la pêche ;

Soutien des entreprises de l'ESS œuvrant dans le domaine de la transition énergétique et écologique de la société. (Cette action sera portée et mise en œuvre en cohérence avec le plan sur l'économie circulaire portée par la Région) ;

Accompagnement de projets d'économie collaborative (telle que les plateformes d'échange à distance). Et récompense des initiatives via le prix de l'excellence. Cette action sera notamment mise en œuvre en lien avec l'axe 2 du présent SRDEII.

Développement d'ateliers de fabrication ouverts au grand public doté d'outils électroniques, informatiques, numériques. Cette action sera notamment mise en œuvre en lien avec l'axe 2 du présent SRDEII.

Objectif 6.4 : Développer de nouvelles offres d'ingénieries financières pour les acteurs l'ESS

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Renforcement de la visibilité et de l'accessibilité des dispositifs de financement existants en région pour les acteurs de l'ESS en phase de création et de développement, et de reprise/transmission (ex : Fond Régional de garantie pour l'ESS, prêt, développer un club d'investisseurs privés type CIGALES (Club d'Investisseurs pour la Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire) ;

Déploiement de solutions de financement pour les associations d'insertion.

Axe 7 : Faire du tourisme un vecteur de valeur ajoutée pour l'économie guadeloupéenne

Introduction : Constats et cohérence de l'axe stratégique 7

Le tourisme constitue un secteur majeur du développement économique du territoire : il représente une part significative des emplois et génère, par ses effets directs et indirects, une valeur ajoutée liée à la distribution supplémentaire de revenus (hébergement, restauration, activités de loisir et de sport de plein air, activités culturelles...). Avec un aéroport international, des infrastructures et des capacités d'accueil conséquentes, et un environnement naturel riche, la Guadeloupe dispose d'atouts importants pour développer sa position sur le marché du tourisme caribéen.

Après une crise importante en 2008-2009, la filière touristique guadeloupéenne s'est progressivement redressée³⁰ grâce notamment à une montée en gamme³¹ ainsi qu'une diversification de son offre³² et une percée significative du tourisme de croisière³³. Les indicateurs de fréquentation, de taux d'occupation des hôtels, d'activité de la croisière basée etc. sont en progression. L'image touristique de la Guadeloupe s'est améliorée et la destination s'est relancée : à titre d'exemple, en 2015, les visiteurs se disaient satisfaits à 97 % de leur séjour en Guadeloupe et 86 % envisageaient de revenir³⁴.

Mais la destination guadeloupéenne est toujours fortement soumise à une concurrence par les prix dans la zone Caraïbe, et le secteur reste en dessous de son potentiel. En 2014, la Guadeloupe accueillait 486 000 touristes de séjour, soit un peu plus de 2 % des arrivées dans la zone Caraïbe. Par ailleurs, la clientèle étrangère reste structurellement peu présente³⁵ dans un contexte où leurs attentes sont en pleine mutation, leurs modes de consommation et d'achat sont renouvelés traduisant un niveau d'exigence plus élevé, un besoin de personnalisation de l'offre, une recherche plus accrue d'authenticité. De nouvelles opportunités de marchés touristiques se présentent : tourisme de bien-être, e-tourisme, tourisme de luxe, tourisme patrimonial, tourisme sportif, tourisme rural...

30 Des enquêtes de fréquentation touristiques révèlent depuis 2009 une augmentation régulière de la part des clientèles CSP+ parmi nos visiteurs passant de 24,96% en 2009 à 27,12% en 2013.

31 Le parc hôtelier guadeloupéen est monté en gamme. Il était constitué à 28% par les hôtels classés moins de trois étoiles, contre 40% en 2013 et 52% en 2006. L'offre hôtelière de niveau 4 étoiles représente en 2015 18% du parc, mais il n'y a pas encore d'hôtel 5 étoiles.

32 La part de nuitées en meublés de tourisme augmente régulièrement depuis 2008 passant de 27% à 40% en 2013. De plus, l'offre d'hébergement en meublés de tourisme de luxe qui contribue à diversifier l'offre tout en maintenant son niveau de qualité.

33 Source Guadeloupe Port Caraïbes. L'activité de croisière enregistre une croissance forte en 2015 (+32,3% de croisiéristes après +48,0% en 2014). La croissance du trafic est portée par la croisière basée notamment et concerne l'ensemble des sites d'escales de la Guadeloupe.

34 Source Rapport annuel bilan 2015 Guadeloupe, IEDOM 2016. Le nombre de passagers hors transit à l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes est reparti à la hausse en 2015 (+2,4 % après -0,2 % en 2014). L'activité de croisière a poursuivi sa forte croissance, toujours tirée par le dynamisme de la croisière basée. Dans la filière hôtelière, les résultats ont été meilleurs en 2015 qu'en 2014 : le nombre annuel de chambres vendues augmente de 10,7 % et le taux d'occupation des hôtels membres du GHTG progresse de 4 points sur un an pour s'établir à 66,4 %.

35 82% de la clientèle séjournant en Guadeloupe provient principalement de la France métropolitaine.

Le contexte touristique en Guadeloupe est donc positif et porteur. Au-delà de la consolidation de l'offre existante, l'enjeu est donc d'adopter une stratégie offensive visant à augmenter les retombées économiques du tourisme sur le territoire. Dans cette optique, il convient de positionner la question de la marque comme fondement de la stratégie touristique. Pour y parvenir, il faut encourager les territoires à investir le champ du marketing territorial touristique à tous les degrés.

Trois objectifs sont poursuivis : faire du tourisme un véritable levier de croissance économique et social ; soutenir l'attractivité de la destination ; garantir un développement touristique dans le respect du territoire.

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 7 :

Face à ces constats, la Région poursuivra les 3 objectifs suivants :

Objectif 7.1 : Faire du tourisme un levier de croissance économique et social

Il s'agit plus précisément d'accroître le nombre annuel de visiteurs et d'allonger la durée de la saison touristique ; d'attirer une clientèle à plus forts revenus sur l'ensemble des marchés ; et d'encourager la consommation de la production locale par les touristes.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Maintien du soutien apporté au Comité du Tourisme des Iles de la Guadeloupe (CTIG) pour la mise en œuvre de ses programmes annuels de promotion visant à affiner le ciblage des clientèles à attirer et à l'identification des marchés porteurs à développer ;

Accompagnement du secteur artisanal dans la constitution d'une filière d'artisanat local de qualité pour une clientèle ciblée ;

Encouragement du rapprochement entre les producteurs locaux et des restaurateurs pour mieux intégrer plus les productions locales dans leurs menus, notamment au travers d'une politique de labellisation (en lien avec l'axe 5 du présent SRDEII).

Objectif 7.2 : Soutenir l'attractivité de la destination

Il s'agit plus précisément de poursuivre la montée en gamme et la diversification des hébergements et des services ; de sauvegarder la destination touristique de certains fonciers stratégiques ; de doter le territoire d'équipements touristiques structurants ; d'encourager la qualité de l'offre par un soutien à la labellisation et aux démarches qualité ; et d'accompagner le secteur dans sa mutation économique.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Accompagnement de l'effort d'investissement de porteurs de projet visant la création de sites hôteliers et de meublés de tourisme de qualité (classés 4 et 5 étoiles ou d'un label équivalent) ;

Accompagnement, au travers de la SEM Patrimoniale, de la constitution d'une société foncière sauvegardant le foncier touristique stratégique pour garantir le maintien d'activités hôtelières notamment dans des zones sensibles ;

Accompagnement du développement d'équipements touristiques structurants s'appuyant sur une logique de développement économique de son bassin (ex : mise en valeur de sites naturels, palais de congrès, golf, fronts de mer (notamment à Point-à-Pitre et Marie-Galante...) équipements nautiques et de plaisance (haltes marina, ports...) ;

Encouragement à la labellisation de structures touristiques dans le cadre du Plan qualité tourisme dans le cadre de son extension aux autres activités touristiques ;

Accompagnement à la mise en place du campus des métiers et des qualifications, porté par le lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme (LMHT). Les interventions de la Région à ce titre sont également soutenues au titre du CPRDFOP ;

Mise en place d'un incubateur en vue de faire émerger des projets innovants (en lien avec l'axe 2 du présent SRDEII) ;

Soutien de l'effort des territoires dans la structuration et le développement de leur offre touristique en cohérence avec les

grandes orientations de la politique régionale, en leur apportant l'ingénierie nécessaire à la définition et la mise en œuvre de leurs plans d'actions touristiques.

Objectif 7.3 : Garantir un développement touristique dans le respect du territoire

Il s'agit plus précisément de promouvoir un aménagement et un développement touristique durable et équilibré ; soutenir une offre de produits touristiques qui limite son impact sur l'environnement ; et développer une offre de tourisme basée sur la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

Développement avec les gestionnaires d'espaces naturels sensibles qui le souhaitent (Parc national, Conservatoire du littoral, ONF) de partenariats visant à créer des activités touristiques alternatives ;

Poursuite de la mise en œuvre du programme OCEAN d'aménagement des plages et de la mise en exploitation des circuits touristiques « les routes de la mémoire » (en lien avec les interventions au titre du Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020) ;

Soutien des projets authentiques de valorisation du patrimoine générateurs d'activité économique et d'emplois.

4. Une gouvernance économique sous le leadership de la Région, partagée, simplifiée, opérationnelle et réactive

4.1 Contexte

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a attribué à la Région la compétence (quasi) exclusive en matière de développement économique. Ainsi, elle définit sur son territoire les régimes d'aides aux entreprises et décide de l'octroi de ces aides. La loi a entendu encadrer l'exercice de ces nouvelles compétences et l'action conjointe des collectivités en demandant à la Région d'élaborer le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), qui doit être adopté dans l'année qui suit le renouvellement de la Région.

La Région entend pleinement assumer sa responsabilité dans les champs du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation, en assurant la cohérence d'intervention des acteurs (éviter les doublons, renforcer la lisibilité) et en définissant des modalités collectives d'actions fondés sur trois principes.

- **Leadership** : l'affirmation par la Région de sa responsabilité - elle définit, oriente, pilote, coordonne et arbitre - en définissant clairement les responsabilités, dans le respect du principe de subsidiarité.
- **Co-construction et partenariat** : Un rôle d'impulsion et de catalyse des initiatives au-delà de la Région sur l'ensemble du territoire de l'archipel (la Région anticipe, facilite, anime, échange des informations et intervient directement), en incluant les collectivités et les acteurs publics et privés, et en déclinant les orientations dans tous les territoires. Cette logique partenariale se traduit à la fois par une large association des acteurs aux instances de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions, mais également au plan opérationnel par une politique de contractualisation entre la Région et ses partenaires permettant de fixer un agenda partagé clair sur la période, et les cofinancements envisagés. Il s'agit de créer des synergies entre acteurs.
- **Performance** : Une intervention inscrite dans une logique de performance, d'impact sur l'emploi du territoire régional, de concentration des moyens et de lisibilité de l'intervention, en s'équipant pour anticiper les besoins en compétence, et pour suivre l'état d'avancement et évaluer les actions.

Ces trois principes se déclinent autour des trois points suivants :

4.2 Instances de pilotage et de suivi du schéma

- Mise en place, coordination et animation par la Région du Comité de Pilotage « Stratégie Emploi et Croissance » couvrant les 3 schémas SRDEII, CPRDFOP, SRESRI

Réunissant au niveau exécutif : la Région, l'Etat, le Conseil Département, les 6 intercommunalités de la Région³⁶, le Rectorat, le Pôle Emploi, les Consulaires (CCIIG, CMA, Chambre d'Agriculture) et Comité régional de la Pêche, l'Université des Antilles, le Conseil économique et social régional (CESR), le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE), un représentant des organismes de recherche présents en Guadeloupe, le IEDOM, Bpifrance, l'AFD ;

Ayant pour fonction de suivre l'avancement de la mise en œuvre des schémas, de coordonner les interventions entre les 3 schémas, et d'évaluer la mise en œuvre des schémas ;

Deux fois par an

· Mise en place, coordination et animation par la Région du G9 (G pour Guadeloupe) réunissant la Région, l'Etat (Préfet, Recteur), le Département et les 6 EPCI

Ayant pour fonction de suivre la mise en œuvre de la contractualisation entre la Région et ses partenaires EPCI et Département dans le champ du SRDEII ; de maintenir un dialogue continu entre la Région et ses partenaires en vue de coordonner les interventions de chacun dans leur périmètre respectif.

Se déclinant possiblement par réunion thématique G9 Economie ; G9 Innovation ; G9 Immobilier d'entreprise, etc.

Deux fois par an

4.3 Modalités de contractualisation avec les partenaires inhérents à la mise en œuvre du SRDEII

· La Région entend contractualiser avec les EPCI et le Département sur le champ couvert par le SRDEII dans les domaines sur lesquels les EPCI et le Département peuvent, de par la loi, intervenir au titre du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation.

· La contractualisation définit avec chacun des acteurs les objectifs communs poursuivis, les modalités d'intervention envisagées, les cofinancements apportés ainsi que les différentes sources de financement mobilisés. Par la contractualisation, la Région, si elle le propose et que cela est accepté, peut être en mesure de déléguer la gestion de dispositifs aux EPCI et au Département.

4.4 Dispositif de suivi et d'évaluation sur la période 2016-2021

Comme ce fut le cas pour le SRDE qui a fait l'objet d'une évaluation en 2012, il convient de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation du SRDEII :

· Installation de mécanismes de veille/ intelligence économique en matière d'évolution de la situation financière des entreprises, d'évolution des compétences recherchées par les entreprises dans une logique de veille et d'anticipation (observatoires) (en partenariat avec l'Etat)

· Elaboration d'un référentiel et une programmation des évaluations (à mi-parcours et ex-post) inhérentes au SRDEII, y compris la définition d'indicateurs communs aux trois schémas SRDEII, SRESRI, CPRDFOP.

³⁶ Communauté d'Agglomération (CA) Cap Excellence, CA Nord Basse-Terre, CA Nord Grande-Terre, CA du Sud Basse-Terre (CASBT) (ou Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe), CA Riviera du Levant, et Communauté de Communes Marie-Galante - Pays de Marie Galante

5. Extrait de grands projets structurants pour le territoire régional

Au service des axes stratégiques précédemment présentés, la Région entend, en collaboration avec ses partenaires, particulièrement soutenir de grands projets structurants pour le territoire guadeloupéen :

- La mise en place de mécanismes de veille/ intelligence économique en matière d'évolution de la situation financière des entreprises, d'évolution des compétences recherchées par les entreprises dans une logique de veille et d'anticipation (observatoires);
- La création d'une nouvelle offre d'instruments financiers dédiés à la création et au développement des entreprises (fonds de garantie, fonds de prêts aux TPE) ; L'accès des ses instruments aux structures de l'ESS devra être facilité ;
- La création effective de la Technopole de Guadeloupe, en charge notamment de l'animation de l'écosystème et du réseau des acteurs de l'innovation ;
- La création d'un instrument dédié à la préservation du foncier et de l'immobilier dédiés aux activités touristiques ;
- L'accompagnement des EPCI dans leur stratégie de revitalisation et de rénovation de leurs zones d'activité économique ;
- La mise en place d'un Marché d'Intérêt Régional pour faciliter la commercialisation des produits agricoles en direction notamment du marché des cantines scolaires, du marché des grandes surfaces, et de l'hôtellerie ;
- La facilitation de l'accès au foncier agricole pour les jeunes agriculteurs afin d'en faciliter l'installation ;
- La création d'une instance de gouvernance rassemblant la Région, le Département, les EPCI et l'Etat (G9) pour piloter, suivre et évaluer la mise en œuvre du SRDEII et du SRESRI ;
- La mise en place d'un projet pilote en matière d'agrotransformation « Lizin santral ».

Annexes

Annexe A Liste des contributions adressées à la Région 1

Annexe B Extraits de la synthèse des résultats de l'enquête électronique (Qualistat) i

Annexe C Rappel de l'organisation des compétences de développement économique sur les territoires (cf. loi NOTRe) i

Annexe D Elément de bibliographie i

D.1 Documents transmis par la Région Guadeloupe et ses partenaires concernant la concertation i

D.2 Autres documents mobilisés par les consultants i

D.3 Autres documents Erreur ! Signet non défini.

Annexe E Secteurs clés retenus dans les différents cadres stratégiques i

E.1 Les filières et secteurs identifiés dans le Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 i

E.2 Les principaux domaines d'action stratégiques de la Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente i

E.3 Les filières mentionnées dans le SRDE Guadeloupe (2006) i

Annexe F Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 i

Annexe G Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 Guadeloupe i

G.1 Rappel des thématiques et montants engagés i

G.2 Rappel des axes stratégique, actions et des thématiques en lien avec le SRDEII i

Annexe H Stratégie « Guadeloupe 2020 » i

H.1 Rappel des objectifs et des axes stratégiques de la Guadeloupe pour 2014-2020 i

Annexe I Charte d'engagement de la conférence régionale permanente de la jeunesse et « schéma régional des politiques de jeunesse » (SRPJ) i

I.1 Rappel de l'état de lieux de la Charte d'engagement de la conférence régionale permanente de la jeunesse i

I.2 Les axes du Schéma régional des politiques de jeunesse i

I.3 Rappel des objectifs stratégiques SRPJ et objectifs opérationnels directement en lien avec le SRDEII i

Annexe J Liste des figures i

J.1 Figures i

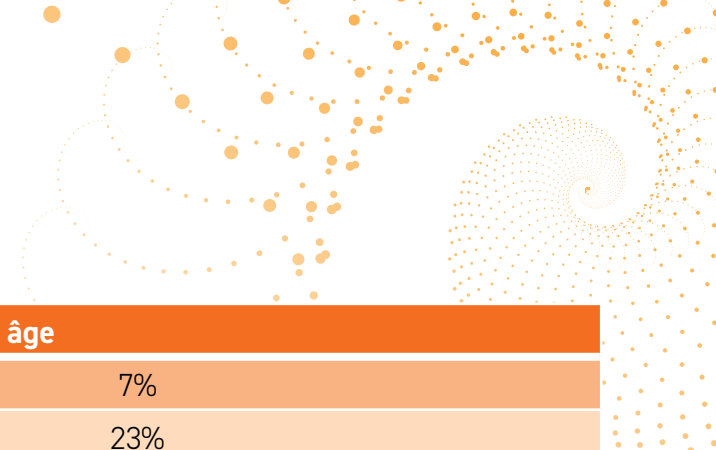
Annexe A Liste des contributions adressées à la Région

N°	Acteurs contributeurs
1	Communauté d'Agglomération Nord Grande-Terre (CANGT)
2	Communauté d'Agglomération Cap Excellence
3	Communauté d'Agglomération Riviera du Levant (CARL)
4	Communauté de Commune de Marie-Galante -Pays de Marie-Galante (CCMG)
5	Communauté d'agglomération grand sud Caraïbe (CASBT)
6	Préfecture de la Région Guadeloupe
7	Chambre de Commerce et de d'Industrie des Iles de Guadeloupe
8	Acteurs de l'agriculture
9	Union Des Entreprises de la région Guadeloupe (UDE-MEDEF)
10	Comité Du Tourisme des Iles de Guadeloupe (CTIG)
11	Conseil départemental de la Guadeloupe

Annexe B Extraits de la synthèse des résultats de l'enquête électronique (Qualistat)

Ventilation par sexe	
Hommes	43%
Femmes	54%
NR	3%

Ventilation par situation familiale	
Chez vos parents	13%
En colocation	1%
En couple avec enfant(s)	37%
En couple sans enfant(s)	17%
Seul(e) avec enfant(s)	13%
Seul(e) sans enfant(s)	19%
NR	1%



Ventilation par âge

18 à 25 ans	7%
26 à 35 ans	23%
36 à 46 ans	24%
46 à 55 ans	24%
56 à 65 ans	18%
Plus de 65 ans	4%

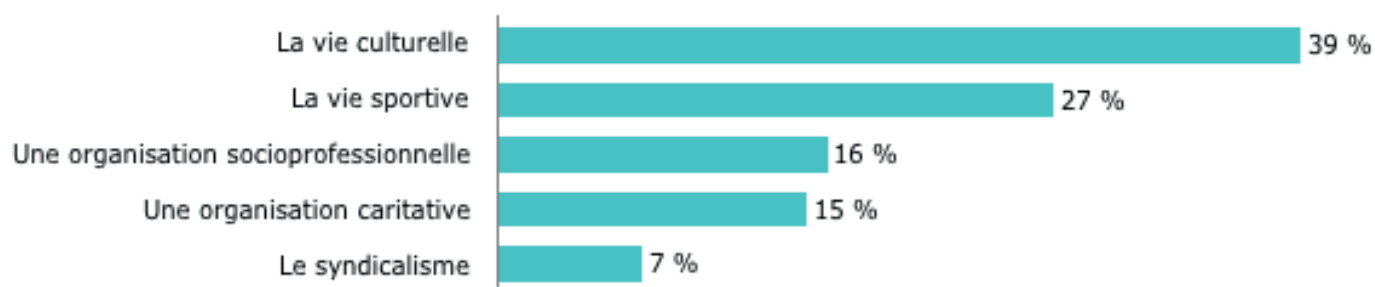
Ventilation par CSP

CSP +	38%
CSP moyenne	36%
CSP -	11%
Etudiants	5%
Retraités	6%
Autres	4%
NR	2%

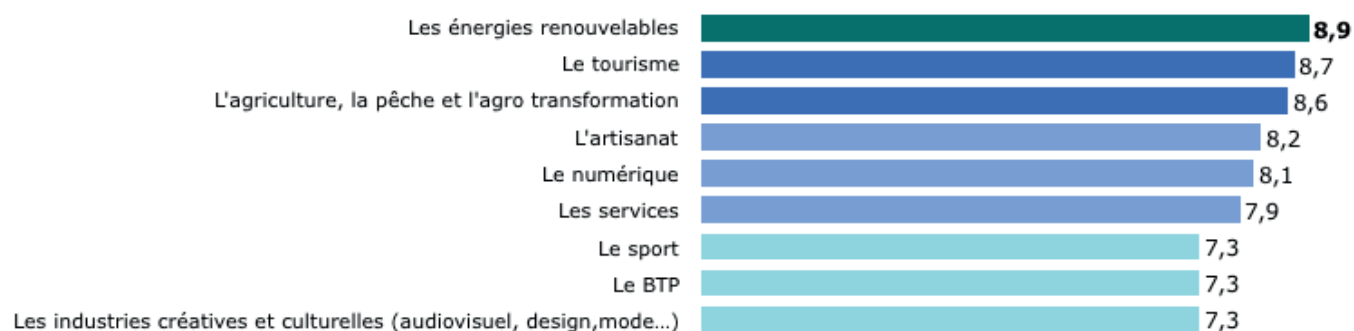
Ventilation par Établissement public de coopération intercommunale (EPCI)

CANBT	21%
CANGT	10%
Cap Excellence	27%
CARL	17%
CASBT	20%
CCMG	3%
NR	2%

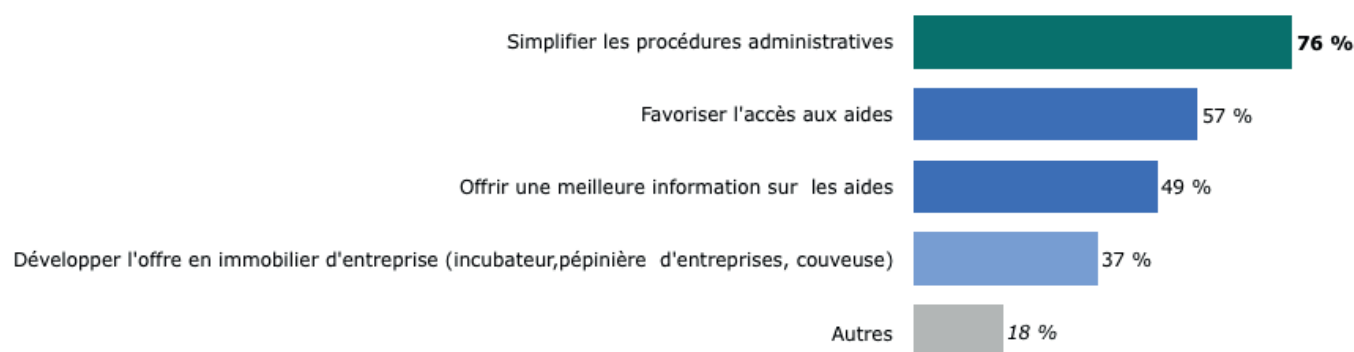
En Guadeloupe, vous êtes impliqué dans :



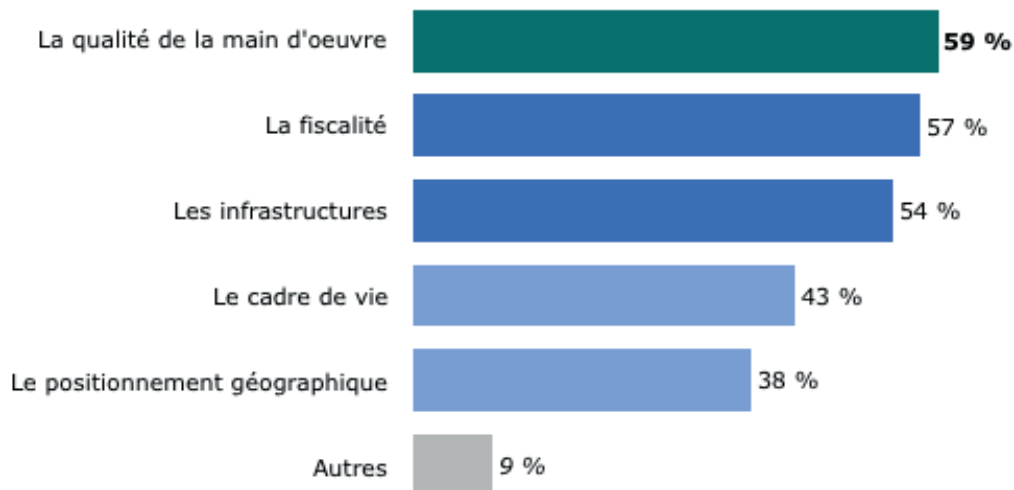
Quels sont pour vous les secteurs prioritaires pour le développement économique de la Guadeloupe ? (Les classer de 1 - très important - à 10 - pas du tout important)



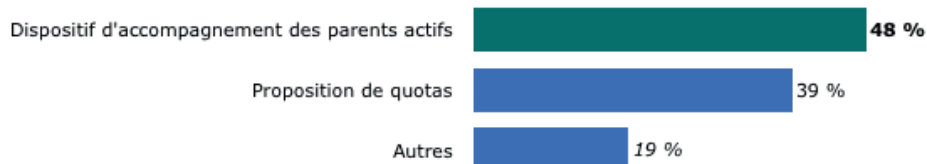
Quelles seraient les actions à mettre en œuvre pour renforcer le développement des entreprises ?



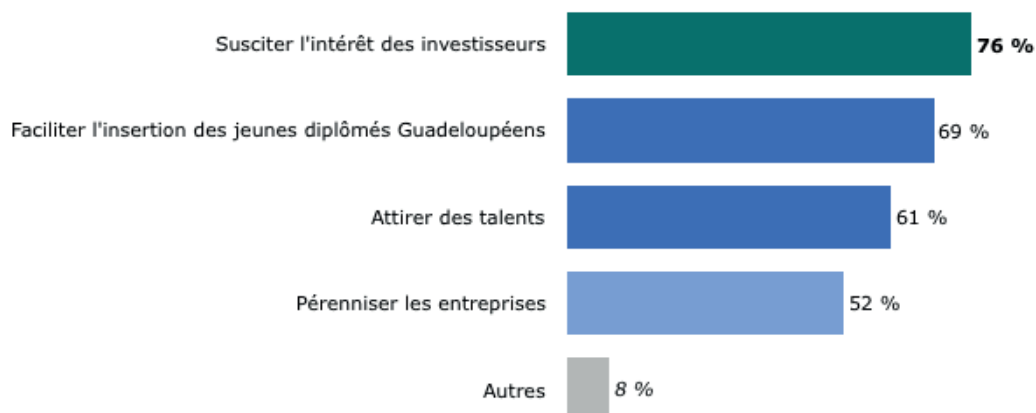
Quels sont selon vous les éléments qui pourraient rendre le territoire plus attractif pour les investissements ?



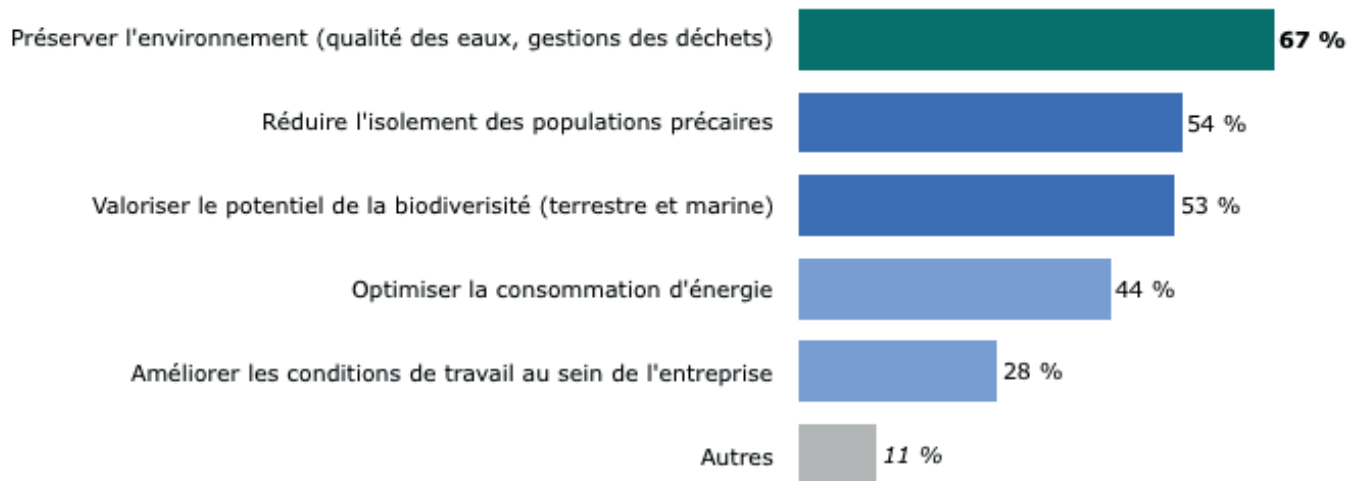
Quelles sont selon vous les actions à mettre en place pour assurer l'égalité professionnelle hommes-femmes ? :



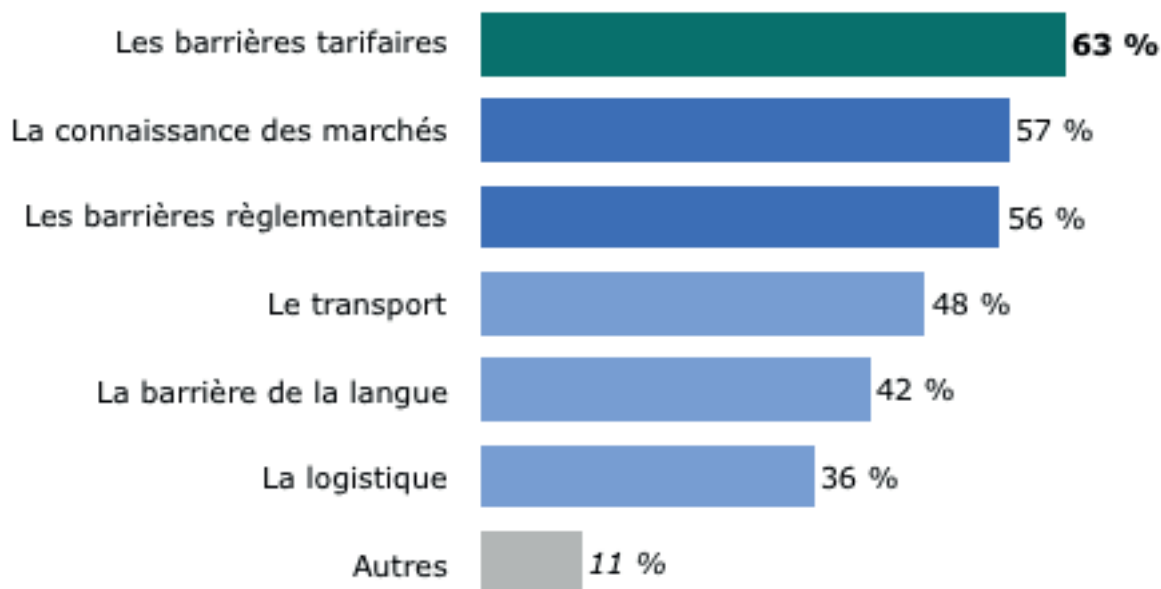
Selon vous, que peut apporter l'innovation au développement du territoire ?



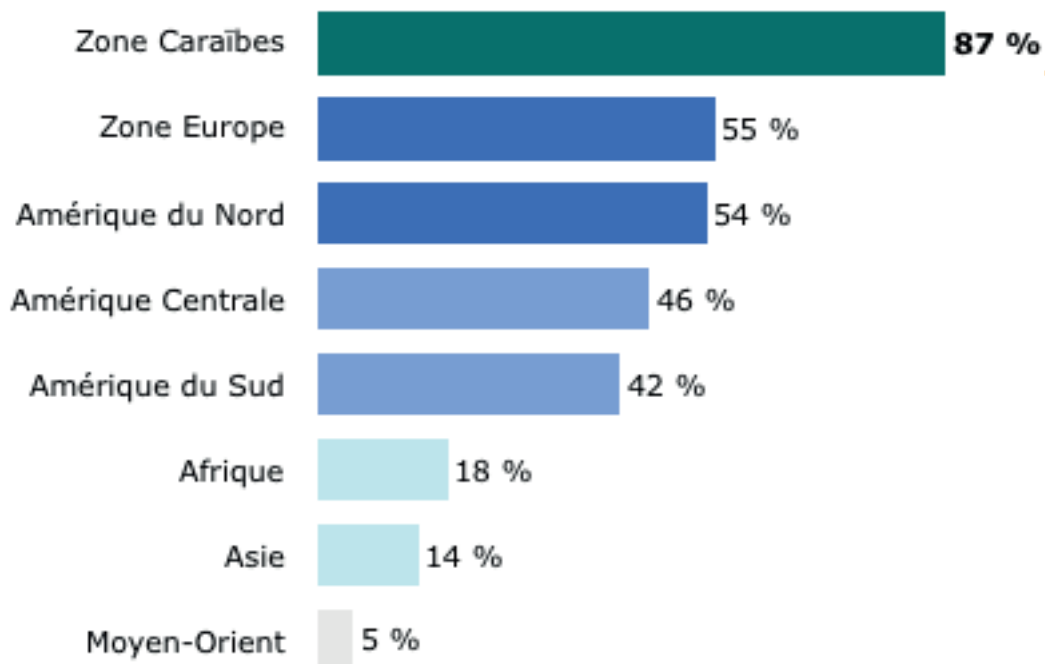
Accepteriez-vous de soutenir financièrement un projet innovant qui contribue à :



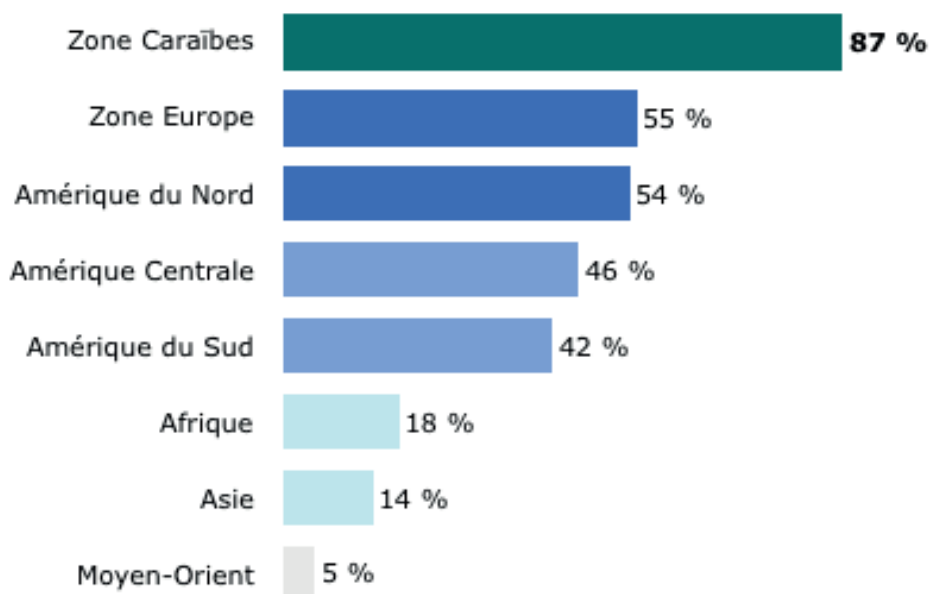
Quels sont selon vous les freins actuels à l'internationalisation des entreprises (c'est à dire leur capacité d'exporter leurs produits ou services) ?



Quelles sont selon vous les zones et territoires cibles à l'export ?



Selon vous, comment accompagner le développement de l'Economie sociale et solidaire



Annexe C Rappel de l'organisation des compétences de développement économique sur les territoires (cf. loi NOTRE)

Les tableaux ci-dessous présentent l'organisation de la compétence de développement économique sur les territoires.

Tableau 1 Répartition des compétences des collectivités en matière d'aides aux entreprises



Compétences	Région	Département	Commune et EPCI	Métropole
Aides de droit commun dédiées à la création ou à l'extension d'activités économiques. Définition de Régime d'aides et décision d'octroi des aides aux entreprises.			€	€
Aides en faveur des producteurs des filières agricole, forestière et halieutique		€	€	€
Aides aux entreprises en difficulté			€	€
Aides à l'immobilier d'entreprises	€*	D*		
Aides aux organismes qui participent à la création-reprise d'entreprises			€	
Aides aux professionnels de santé				
Aides aux salles de spectacle cinématographique : petites salles en milieu rural ou salles d'art et d'essai				
Aides aux services en maintien rural	€	€*		

Tableau 2 Répartition des compétences des collectivités en matière d'instruments financiers

Compétences	Région	Département	Commune et EPCI	Métropole
Garantie d'emprunt à des personnes de droit privé				
Prise de participation dans le capital de sociétés commerciales de droit commun				

Prise de participation dans le capital de sociétés commerciales de garantie	€	€		
Prise de participation dans le capital de sociétés de capital-investissement, de financement régionales ou interrégionales, SEM, SATT			€	
Souscription de parts dans un fonds de placements à risque ayant pour objet d'apporter des fonds propres à des entreprises			€	€
Participation à la constitution d'un fonds de garantie auprès d'un établissement de crédit dont l'objet exclusif est de garantir des concours financiers				
Financement ou aide à la mise en œuvre des fonds d'investissement de proximité		€	€	€
Dotations pour la constitution de fonds de participation prévus par le règlement de l'UE portant dispositions générales sur les FESI				

Tableau 3 Légende relative à la répartition des compétences

Signification	Signe
Compétence de plein droit	
Pas de possibilité d'intervention, ou sauf rares exceptions	
Intervention possible en complément de la Région (convention) ou autre CL qui détient la compétence	€
Possibilité ouverte de recevoir délégation de compétence pour l'octroi des aides	D
Délégation ou intervention possible en complément du bloc communal et EPCI, non de la Région	*

Annexe D Elément de bibliographie

D1 Documents transmis par la Région Guadeloupe et ses partenaires concernant la concertation

Supports de présentation et synthèses des 7 ateliers de concertation

Economie

Agriculture, pêche et agroalimentaire

Economie sociale et solidaire

Attractivité du territoire et marketing territorial

Tourisme

Formation

Enseignement supérieur et recherche

D2 Autres documents mobilisés

1. Schéma d'aménagement régional (SAR) et SAR Numérique

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-d-amenagement-regional-sar-r190.html>

1. SRI-SI ou S3 : stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente, 2014

2. Stratégie territoriale pour les Outre-mer Enseignement supérieur et recherche (STRATOM) Guadeloupe, édition 2015 (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche)

3. Stratégie pour la jeunesse, 2016

4. Schéma de développement des usages du numérique (SDUN), 2016

5. Programme Opérationnelle FEDER-FSE 2014-2020 et Document opérationnel de mise en œuvre (DOMO) <https://www.europe-guadeloupe.fr/feder>, 2014

6. Diagnostic stratégique territorial 2014-2020 dans le cadre de la préparation des fonds européens, 2013

7. Contrat de plan Etat-Région (CPER) de Guadeloupe 2015-2020, 2015

<http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/content/download/7202/54177/file/CPER%202015-2020%20Guadeloupe%20sign%C3%A9%202015-08-05.pdf>

8. Schéma Régional de Développement Economique de la Guadeloupe (2006)

9. Evaluation du Schéma Régional de Développement Economique de la Guadeloupe (2013)

10. Stratégie « Guadeloupe 2020 », 2014

11. Plan Régional pour l'Internationalisation des Entreprises de la Guadeloupe - 2015

12. Stratégie de Coopération Régionale Caraïbe (AFD - 2012)

13. Etude sur les enjeux et opportunités de l'adhésion aux organisations régionales (2015)

14. Stratégie pour l'emploi

15. CPO 2015-2018

16. Rapport « 2015 Guadeloupe » - IEDOM - Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer

17. Site INSEE Guadeloupe

Annexe E Secteurs clés retenus dans les différents cadres stratégiques

E.1 Les filières et secteurs identifiés dans le Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Les filières ou secteurs identifiés dans le Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 de la Guadeloupe correspondent aux domaines d'actions stratégiques de la Stratégie Régionale d'innovation et de Spécialisation Intelligente. Ces filières ou secteurs sont les suivants :

- Tourisme ;
- BTP ;
- Agriculture ;
- Pêche ;
- Agro-transformation
- Recyclage et traitement des déchets ;
- Eau potable et assainissement (production, traitement, stockage et distribution) ;
- TIC / numérique ;
- Logistique – Transport ;
- Service à la personne – Santé.

E.2 Les principaux domaines d'action stratégiques de la Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente

La S3 se situe dans le droit fil de la stratégie régionale d'innovation (2009) et du Schéma régional de développement économique (SRDE) adopté (2007). Issue d'une large concertation des acteurs publics et privés, elle promeut l'innovation technologique et non technologique, « le transfert de savoir-faire et l'adoption de méthodes éprouvées aux produits de ces régions, ainsi que la notion de service et de nouveaux modes d'organisation », et l'innovation par le design (Position paper, Commission européenne, 2013).

Elle se concentre sur trois domaines d'activités stratégiques (DAS) et les TIC en transversal : La valorisation de la diversité des ressources insulaires regroupe les thématiques liées aux énergies renouvelables, nouvelles méthodes de maîtrise de l'énergie (dans l'habitat et le transport) et de gestion des réseaux électriques en milieu insulaire ; le développement d'une agriculture durable à moindres intrants et amélioration de la ressources animale et végétale répondant aux contraintes géo-climatiques et besoins du consommateurs ; et la conception et usage de nouveaux matériaux adaptés aux contraintes climatiques et moins consommateurs d'énergie.

La prévention et la gestion des risques en milieu caribéen regroupent les thématiques liées à l'amélioration des connaissances sur les risques géo-climatiques et la conception et l'utilisation de méthodes innovantes de prévention des risques géo-climatiques ; la prévention et la gestion des maladies émergentes (animale, végétale et humaine) ; le développement de techniques de lutte contre les espèces invasives ; l'amélioration de la prise en charge et de l'autonomie du patient dans un contexte de vieillissement démographique accéléré.

La promotion des industries créatives regroupe les thématiques liées au design, au développement d'applications numériques pour la promotion de l'offre touristique et culturelle, et à l'audiovisuel et arts et spectacles.

Les TIC : la filière TIC constitue un point d'appui essentiel au développement des innovations dans les trois DAS thématiques. Elle est donc traitée de manière transversale.

Ces trois DAS sont au service de 8 secteurs d'activité économique majeurs : énergie renouvelable/maîtrise de l'énergie ; éco-activités ; agriculture et agro-transformation ; tourisme ; construction/matériaux ; santé et autonomie de la personne ; industries créatives et artisanat d'art ; numérique.

La S3 se décline autour de 4 axes d'intervention visant à consolider le continuum création de connaissances – formation – transfert – entreprises, et développer les potentialités identifiées :

- La mise en place des outils nécessaires à l'animation du réseau régional d'innovation ;
- La promotion de l'esprit d'entreprise et le développement de nouveaux produits et services et nouvelles formes d'organisations dans les entreprises guadeloupéennes ;
- Le développement des passerelles et coopérations entre les entreprises et les acteurs de la recherche et de la formation afin de booster le développement et la diffusion d'innovations dans les entreprises guadeloupéennes ;
- L'accroissement des activités de recherche et développement appliquée portées par les acteurs de la recherche.

E.3 Les filières mentionnées dans le SRDE Guadeloupe (2006)

Le SRDE ne définissait pas précisément des filières mais plusieurs étaient mentionnées comme des axes d'actions :

Développement durable : « renforcer la démarche de développement durable ».

- Renforcement des zones d'activité existantes.
- Renforcer l'attractivité des territoires les plus isolés.
- Favoriser la revitalisation des centre-bourgs.
- Sensibiliser les publics à l'environnement
- Créer de nouvelles filières : réemploi des déchets de l'électroménager et de l'électronique (D3E) ; l'écologie industrielle ; bois ; recyclage des déchets ; stocks de mélasse ; utilisation économe de l'eau ; conversion à une agriculture raisonnée.
- Eco - conditionnalité des aides.

Agriculture et pêche : « vers davantage de valeur ajoutée grâce à un développement durable et harmonieux, entre tradition et modernité ».

- Valoriser l'homme au sein de la profession agricole et de la pêche.
- Renforcer l'encadrement technique des organisations professionnelles et l'accès à l'information.
- Maintenir et développer l'espace agricole et forestier.
- Soutenir la production agricole.
- Pérenniser et rentabiliser les entreprises de pêche en Guadeloupe.
- Développer l'industrie de transformation des produits agricoles et de la mer.
- Promouvoir et commercialiser les produits agricoles et de la mer.
- Développer une ingénierie financière adaptée au monde rural et à la pêche.

Tourisme : « redynamiser le tourisme ».

- Définir un positionnement marketing qui rende la destination plus attractive.
- Dynamiser l'offre d'hébergement touristique et augmenter le niveau moyen de qualité des prestations proposées.
- Améliorer l'offre de produits touristiques.
- Optimiser la commercialisation de l'offre touristique.
- Soutenir et organiser le développement touristique à l'échelon communal.
- Favoriser l'appropriation du tourisme par la population.

- Valoriser l'environnement et le cadre de vie.
- Accompagner l'évolution des qualifications des personnels. T9/ Adapter l'ingénierie financière publique.
- Mettre en place un outil d'évaluation.

Annexe F Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Les orientations et les objectifs spécifiques du PO FEDER-FSER 2014-2020, cohérents avec le SRDEII sont les suivantes :

Axe prioritaire 1 - Conforter l'engagement de la Guadeloupe en faveur de la recherche et de l'innovation et de la compétitivité des entreprises

- Objectif spécifique 2 : accroître les partenariats entre les entreprises et les acteurs de la connaissance particulièrement sur les thématiques de la S3
- Objectif spécifique 3 : mettre en place le réseau régional des acteurs de l'innovation
- Objectif spécifique 4 : accroître la pérennité des entreprises en création et nouvellement créées par des outils ad hoc d'accompagnement et de financement
- Objectif spécifique 5 : soutenir le développement et la diversification du tourisme comme vecteur de développement économique
- Objectif spécifique 6 : soutenir la croissance des PME en accroissant leur capacité de production et leur positionnement sur de nouveaux marchés, y compris à l'international

Axe prioritaire 2 - Accompagner le développement du numérique, levier clé de la compétitivité du territoire

- Objectif spécifique 7 : réduire la fracture numérique
- Objectif spécifique 8 : assurer une plus grande disponibilité et une utilisation accrue des produits et services TIC par les entreprises, y compris de l'e-commerce

Axe prioritaire 3 - Soutenir la transition vers une économie à faible teneur en carbone

- Objectif spécifique 11 : réduire la consommation énergétique des infrastructures publiques et structurer une filière professionnelle de la construction durable

Axe prioritaire 5 - Protéger et valoriser l'environnement et le patrimoine culturel

- Objectif spécifique 13 : renforcer les filières de recyclage et améliorer la gestion des déchets grâce aux opérateurs économiques, pour une meilleure attractivité du territoire

Axe prioritaire 7 - Promouvoir le développement urbain

- Objectif spécifique 20 : réintégrer les quartiers urbains en difficulté, dans les dynamiques urbaines d'ensemble, avec une gouvernance associant l'ensemble des acteurs de la ville
- Objectif spécifique 21 : promouvoir la revitalisation des centres bourgs et centres villes situés hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Annexe G Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 Guadeloupe

Le Contrat de Plan Etat-Région Guadeloupe (CPEP) 2015-2020 se décline en 8 thématiques et prévoit un engagement financier total de 590 577 552 €. L'engagement financier des trois partenaires du contrat est ainsi réparti : Etat 32 % ; Région 54 % ; Département 14 %.

Les thématiques identifiées par le CPEP et les montants des ressources alloués à chaque thématique sont présentés dans les sections suivantes.

Les axes stratégiques des thématiques 1, 4, 5, 7 et 8 sont aussi illustrés car ils sont directement en lien avec le SRESRI ou constituent un axe préalable ou déploiement des actions envisagées par le SRESRI :

- « Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et populations » ;
- « Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence » ;
- « Cohésion sociale et employabilité » ;
- « Stratégie de mobilité multimodale » ;
- « Développement de la société de l'information par la mise en œuvre d'un schéma de développement d'usages et de services ».

G1 Rappel des thématiques et montants engagés

Les thématiques et montants engagés sont les suivants :

- Thématiques n°1 : Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et populations. Sur cette thématique les engagements financiers des partenaires s'élèvent à 360 997 819 €, soit l'équivalent de 61 % du montant total des engagements financiers inscrit dans le CPEP.
- Thématiques n°2 : **Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales**. Sur cette thématique les engagements financiers des partenaires s'élèvent à 102 137 081 €, soit l'équivalent de 17 % du montant total des engagements financiers inscrit dans le CPEP.
- Thématique n°3 : **Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition écologique et énergétique)**. Sur cette thématique les engagements financiers des partenaires s'élèvent à 49 372 700 €, soit l'équivalent de 8,5 % du montant total des engagements financiers inscrit dans le CPEP.
- Thématique n°4 : Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence. Sur cette thématique les engagements financiers des partenaires s'élèvent à 2 169 200 €, soit l'équivalent de 0,5 % du montant total des engagements financiers inscrit dans le CPEP.
- Thématique n°5 : **Cohésion sociale et employabilité**. Sur cette thématique les engagements financiers des partenaires s'élèvent à 18 434 752 €, soit l'équivalent de 3 % du montant total des engagements financiers inscrit dans le CPEP.
- Thématique n°6 : **Prise en compte des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le CPEP 2015-2020 de la Guadeloupe**. Sur cette thématique, le nouveau programme national de rénovation urbaine prévoit une enveloppe de 450 millions d'euros pour accompagner la rénovation des quartiers prioritaires en outre-mer. Pour la Guadeloupe, les enveloppes affectées à chacun des quatre quartiers retenus ainsi que les modalités de participation du conseil régional au financement des projets seront définies dans une convention spécifique Etat-Région-ANRU.
- Thématique n°7 : **Stratégie de mobilité multimodale**. Sur cette thématique les engagements financiers des partenaires s'élèvent à 20 360 000 €, soit l'équivalent de 3 % du montant total des engagements financiers inscrit dans le CPEP (cf. Tram desservant notamment les sites universitaires).

Thématique n°8 : **Développement de la société de l'information par la mise en œuvre d'un schéma de développement d'usages et de services.** Sur cette thématique les engagements financiers des partenaires s'élèvent à 37 106 000 €, soit l'équivalent de 6 % du montant total des engagements financiers inscrit dans le CPER.

G2 Rappel des axes stratégique, actions et des thématiques en lien avec le SRDEII

Les thématiques du CPER 2015-2020 présentent un lien avec le SRDEII. On retient en particulier les mentions suivantes :

Au sein de la thématique 1

Axe stratégique 5 : une connexion numérique à haut et très haut débit (HD et THD) compétitive sera mise à disposition des particuliers et des entreprises.

Au sein de la thématique 2

Axe stratégique 2 : la politique de revitalisation et de densification des bourgs sera soutenue, avec un objectif de maîtrise de la consommation de l'espace par l'urbanisation.

Au sein de la thématique 3

Axe stratégique 2 : encore fortement dépendante des énergies fossiles, la Guadeloupe s'engagera résolument vers l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Au sein de la thématique 4

Axe stratégique 2 : un maillage efficace de la chaîne de l'innovation, depuis le résultat de la recherche jusqu'à l'entreprise, sera favorisé.

Axe stratégique 3 : un dialogue pérenne entre le monde de la recherche et la sphère socioéconomique sera développé.

Au sein de la thématique 7

Axe stratégique 1 : la Guadeloupe poursuivra son ouverture régionale et internationale dans le but de devenir un hub régional tant pour le transport des marchandises que pour celui des passagers.

Au sein de la thématique 8

Axe stratégique 1 : la connaissance de l'écosystème numérique permettra d'affiner la conduite des politiques publiques.

Axe stratégique 2 : le développement de l'économie numérique et l'intégration massive des usages et services dans les entreprises sera l'une des clés de l'attractivité économique du territoire.

Axe stratégique 3 : l'aménagement numérique des territoires devra intégrer une offre performante de services publics numériques pour le bien-être de la population et des citoyens

Annexe H Stratégie « Guadeloupe 2020 »

La stratégie « Guadeloupe 2020 »³⁷ expose la manière dont la région Guadeloupe envisage de travailler en partenariat avec l'Union européenne dans le cadre de la stratégie Europe 2020 en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Il s'agit d'un document évolutif qui présente les principales orientations et les choix stratégiques qui pourraient éventuellement être mise en œuvre au cours des six prochaines années.

Le document « Guadeloupe 2020 » se divise en deux parties. La première partie consacrée à la stratégie fixe les objectifs. La seconde partie est plus opérationnelle. Elle identifie les priorités et les actions de développement identifiées pour les six prochaines années.

Les sections suivantes rappellent les objectifs et les actions identifiés par ce document.

Les axes et actions stratégiques en lien direct avec le SRESRI sont également illustrés car ils sont directement en lien avec le SRESRI ou constituent un axe préalable ou déploiement des actions envisagées par le SRESRI.

H1 Rappel des objectifs et des axes stratégiques de la Guadeloupe pour 2014-2020

Le plan d'action de la Guadeloupe s'articule autour des trois objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive définis par la Stratégie « Europe 2020 ». En tenant compte de ces besoins, 5 objectifs spécifiques ont été définis pour la Guadeloupe :

- Objectif n°1 : Favoriser l'emploi et la formation dans une économie insulaire frappée par le chômage et la précarité ;
- Objectif n°2 : Moderniser l'économie guadeloupéenne et les entreprises par un soutien à l'innovation, la diversification et l'intégration dans le bassin caribéen ;
- Objectif n°3 : Préserver, valoriser l'environnement et la biodiversité en Guadeloupe ;
- Objectif n°4 : Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale en luttant contre la violence, l'exclusion sociale et la pauvreté ;
- Objectif n°5 : Développer la participation de la Guadeloupe à l'élaboration de programmes horizontaux tels que Cosme ou Horizon 2020.

Ces objectifs généraux se déclinent opérationnellement en 4 axes stratégiques d'intervention :

- Axe 1 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire guadeloupéen à l'aide d'une diversification économique ;
- Axe 2 : Protéger l'environnement en renforçant la démarche de développement durable ;
- Axe 3 : Favoriser l'éducation, la formation et l'accompagnement social pour réduire les risques d'exclusion sociale et de pauvreté et intégrer davantage de guadeloupéens au marché du travail ;
- Axe 4 : Favoriser la participation de la Guadeloupe aux programmes Horizontaux.

³⁷ Cf. Plan d'action stratégique Europe 2020 2020 » sur le site Internet Europa : http://ec.europa.eu/regional_policy/archive/activity/outermost/doc/plan_action_strategique_eu2020_guadeloupe_fr.pdf.

Annexe I Charte d'engagement de la conférence régionale permanente de la jeunesse et « schéma régional des politiques de jeunesse » (SRPJ)

I1 Rappel de l'état de lieux de la Charte d'engagement de la conférence régionale permanente de la jeunesse

L'Etat, la Région, et le Département ont décidé de mettre conjointement en place la « Conférence régionale permanente de la Jeunesse » sur le territoire de la Guadeloupe, telle qu'initialement proposée par la commission Jeunesse de l'Association des Régions de France (ARF) le 17 janvier 2013.

La Conférence régionale permanente de la Jeunesse, coprésidée par la Préfète de région, la Présidente du Conseil régional, et le Président du Conseil général, a été chargée fin 2013 d'élaborer un « schéma régional des politiques de jeunesse » ; ce schéma ayant pour objectifs d'établir un diagnostic et de coordonner toutes les politiques de jeunesse sur le territoire, afin d'accompagner les jeunes dans les meilleures conditions possibles, jusqu'à la citoyenneté engagée et l'emploi durable.

La première partie de la Charte dresse l'état de lieux de la jeunesse. Les jeunes guadeloupéens détiennent la clé de leur prospérité et du futur dynamisme du territoire. Pour autant la situation de la jeunesse est lourdement impactée par les effets directs et indirects de la crise économique, de la fracture sociale et de celle territoriale, encore plus marquées en Guadeloupe.

Pour faire face à ces multiples problématiques, il apparaît impératif que les acteurs du territoire ouvrant en faveur de la jeunesse puissent travailler ensemble afin que les politiques publiques en direction de la jeunesse soient mieux coordonnées et plus lisibles.

I2 Les axes du Schéma régional des politiques de jeunesse

Conformément aux indications présentées dans la Charte, la Conférence régionale permanente de la Jeunesse a proposé un schéma régional des politiques de Jeunesse articulé autour de 4 axes :

- Axe 1 - Information : il s'agit de mutualiser toutes les informations afin de permettre la mise à disposition de documents complets et exhaustifs à destination de tous les jeunes, sur toutes les questions les concernant, à chaque échelle du territoire ;
- Axe 2 - Rationalisation des interventions et de la couverture des besoins : il s'agit de mettre systématiquement en complémentarité les actions concernant les jeunes, de manière à ce que tous les besoins soient couverts, et que la lisibilité de cette couverture soit optimale ;
- Axe 3 - Accompagnement et lutte contre toutes les formes de rupture : il s'agit d'organiser de manière concertée la lutte contre toutes les ruptures en formation, entre les formations, entre la formation et l'emploi, dans la prise d'emploi, etc. ;
- Axe 4 - Priorités d'action : il s'agit d'identifier une ou des actions prioritaires en Guadeloupe, et de mobiliser, en une politique cohérente, tous les acteurs possibles afin de réaliser ces priorités.

I2 Rappel des objectifs stratégiques SRPJ et objectifs opérationnels directement en lien avec le SRDEII

Les éléments suivants rappellent les objectifs et les actions identifiés par ce document et renvoient uniquement à l'axe4.

Accompagner l'entrée des jeunes dans le monde du travail en Guadeloupe (notamment création d'entreprise et d'activité)

Insérer des jeunes dans une société qui vieillit (notamment développement de la filière SAP)

Révéler aux jeunes les potentialités de l'or vert de la Guadeloupe (notamment secteurs de l'agriculture et de l'environnement)

Annexe J Liste des figures

J1 Figures

Figure 1 Synthèse du contexte réglementaire entourant le SRDEII 1

Figure 2 La cohérence des schémas au service de l'emploi en Guadeloupe 1

Figure 3 Les axes d'intervention du SRDEII de la Guadeloupe 1

Figure 4 Mise en cohérence des axes d'intervention et objectifs du SRDEII de la région Guadeloupe 1



Hôtel de Région
Avenue Paul Lacavé
97100 Basse-Terre



www.regionguadeloupe.fr

